

C.R.I. N° 1 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 23 septembre 2015

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Ouverture de la session 2015-2016</i> | 1 |
| <i>Absences motivées</i> | 1 |
| <i>Ordre du jour – Approbation</i> | 1 |
| <i>Élection du Président et des autres membres du Bureau</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Jeholet, Collignon..... | 1 |
| <i>Constitution du Parlement de Wallonie</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Dermagne..... | 2 |
| <i>Allocution du Président</i> | 2 |
| <i>Reprise de mandat</i> | 3 |
| <i>Prestation de serment</i> | |
| Intervenants : M. le Président, Mme Gahouchi, Rapporteuse, Mme Potigny..... | 4 |
| <i>Communication</i> | 4 |
| <i>Communication</i> | 5 |
| <i>Communication</i> | 5 |
| <i>Communications</i> | 5 |
| <i>Documents – Prises en considération</i> | 8 |
| <i>Documents – Dépôt</i> | 9 |
| <i>Reprise de la séance</i> | 11 |
| <i>Déclarations d'intérêt régional</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Collignon, Mme Zrihen, MM. Jeholet, Dodrimont..... | 11 |

| | |
|---|----|
| <i>Questions urgentes</i> | 12 |
| <i>Question urgente de M. Desquesnes à M. le Ministre Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'impact de la mise en place de zones de secours sur la confection des budgets communaux 2016 »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. le Ministre Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... | 12 |
| <i>Question urgente de M. Bouchez à M. Lacroix, Ministre du Budget et de la Fonction publique, sur « l'ébauche budgétaire remise au Gouvernement fédéral »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Lacroix, Ministre du Budget et de la Fonction publique..... | 13 |
| <i>Question urgente de M. Martin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la redistribution des invendus alimentaires »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Martin, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... | 14 |
| <i>Organisation des travaux (Suite)</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Crucke..... | 15 |
| <i>Questions d'actualité</i> | |
| <i>Question d'actualité de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les allocations familiales essentielles au budget des Wallons »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, Mme Vienne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 16 |
| <i>Question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la crise agricole »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Courard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... | 17 |
| <i>Question d'actualité de Mme Kapompole à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'impact du tax shift fédéral sur les finances de la Wallonie et la transmission d'information budgétaire aux Entités fédérées »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... | 18 |
| <i>Question d'actualité de M. Collignon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « des décisions fédérales dommageables à l'aéroport de Liège »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Collignon, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... | 19 |

Question d'actualité de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le nouveau plan de délestage »

Intervenants : M. le Président, MM. Dermagne, Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 20

Question d'actualité de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la suppression de la taxe sur les pylônes GSM »

Intervenants : M. le Président, MM. Bouchez, Dermagne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 22

Accueil d'une délégation du Parlement lituanien..... 24

Questions d'actualité (Suite)..... 25

Question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rapport alarmant de la CWAPE sur le coût des certificats verts (CV) »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 25

Question d'actualité de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la colère des exploitants forestiers »

Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 26

Question d'actualité de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'impact des décisions du Gouvernement pour la Fête du Sacrifice sur les éleveurs »

Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 28

Question d'actualité de Mme Brogniez à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la complexité de la procédure de transfert des engrais de ferme »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal..... 29

Question d'actualité de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la politique climatique et la préparation du Sommet de Paris »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 31

Débat sur l'accueil des réfugiés, en application de l'article 145.4 du règlement

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Mmes Zrihen, Salvi, MM. Wahl, Daele, Gillot, Puget, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 33

Proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique, déposée par MM. Henry, Hazée, Mme Ryckmans et M. Daele (Doc. 129 (2014-2015) N° 1 à 3)..... 43

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Henry, Mme Defrang-Firket, M. Dermagne, Mme Waroux.....43

Éloge funèbre de M. Yves de Seny..... 47

Proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique (Doc. 129 (2014-2015) N° 1 à 3).....47

Vote nominatif..... 47

Liste des intervenants..... 49

Index des matières..... 50

Abréviations courantes..... 51

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SESSION 2015-2016

- La séance est ouverte à 11 heures 11 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues, Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous retrouver pour cette première journée de la deuxième session du Parlement de Wallonie.

En application de l'article 20 du règlement, je prie Mme Anne Lambelin, la plus jeune membre de l'assemblée, et M. Ruddy Warnier, le plus jeune membre, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis ici de plein droit pour procéder à l'installation du Parlement de Wallonie, conformément à l'article 32 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Je déclare solennellement ouverte la session 2015-2016.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - A demandé d'excuser son absence à la présente séance, M. Courard, pour obligation de mandat ce matin.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Je vous propose d'ajouter à notre ordre du jour la reprise de mandat de M. Hervé Jamar, démissionnaire de ses fonctions de ministre du Budget, chargé de la Loterie nationale.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant la mise en place d'une commission spéciale relative à la reprise et à la gestion des Laminoirs de Longtain, par M. Destrebecq (Doc. 288 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie et formant le Code de développement territorial, par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'accueil des réfugiés de guerre en Wallonie, par MM. Fourny, Antoine, Mme Salvi, M. Arens, Mme Vandorpe et M. Drèze (Doc. 291 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision afin de supprimer la redevance télévision par MM. Jeholet, Crucke, Henquet, Bouchez, Knaepen et Dodrimont (Doc. 293 (2014-2015) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. le Président. - L'ordre du jour appelle – comme il se doit – le Parlement à procéder par des élections distinctes à l'élection de son président, d'un premier vice-président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

L'article 5 du règlement prévoit que le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Quant à l'article 22, il stipule que ces nominations se font au scrutin secret, sauf bien sûr si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir, auquel cas le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

Nous allons commencer par l'élection du président du Parlement.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Le cdH propose M. Antoine comme président.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres expressions ?

Il n'y a pas d'autre expression, ni de demande de vote.

Comme il n'y a qu'un seul candidat qui est présenté pour la seule place disponible, puis-je considérer que celui-ci est élu ?

Je vous remercie, mais j'aurai l'occasion de le dire juste après les différentes nominations, mais d'ores et déjà soyez remerciés.

Puis-je inviter les groupes à me présenter ou à vous présenter un candidat ou une candidate à la première vice-présidence ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je propose M. Crucke comme premier vice-président.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres expressions ?

(Applaudissements)

Voilà qui nous amène aux vices-présidents.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Pour les autres membres du Bureau, pour faire simple, je vais proposer de reconduire les membres désignés lors de la précédente session.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres expressions ? Non.

(Applaudissements)

Étant donné qu'il n'y a pas d'observation, je déclare le Bureau ainsi élu et réélu avec – nous lui souhaitons la cordiale bienvenue – à notre ami, M. Crucke, Premier Vice-président.

CONSTITUTION DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement de Wallonie constitué.

Conformément à l'article 2 du règlement, il en sera donné connaissance au Roi, à la Chambre des représentants, au Sénat, au Parlement de la Communauté française, au Vlaamse Parlement, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Je prie les secrétaires provisoires de regagner leur place. Nous retrouverons les autres, le moment venu.

Puis-je inviter les secrétaires, MM. Wahl et Collignon, à me rejoindre puisqu'ils sont désormais réélus ?

Me voilà désormais très bien entouré.

(Réaction de M. Dermagne)

Non, je parle ici pour les membres du Bureau, rassurez-vous.

Vous, vous êtes devant moi en permanence.

M. Dermagne (PS). - Je parlais des deux précédents, les secrétaires provisoires.

(Rires)

M. le Président. - Eux ont un avantage considérable, Monsieur Dermagne, vous le savez. Je les en remercie de tout cœur pour qu'il n'y ait pas le moindre doute.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le Président. - Chers collègues, chers membres du Gouvernement, chers amis, je suis ravi d'ouvrir les travaux de la deuxième session de la dixième législature. À vrai dire, il s'agit davantage de la première session du Parlement de Wallonie, 35 ans après l'installation du Conseil régional wallon ; anniversaire que nous célébrerons le 15 octobre prochain avec l'ensemble des députés qui ont construit la Wallonie.

Chers collègues, nous nous retrouvons ici dans un environnement familial – osons le reconnaître – où pourtant, règne en ce début de session un sentiment de nouveauté. Nouveau nom, nouvelles salles de commission – probablement qu'un grand nombre d'entre vous les ont déjà découvertes – nouveau règlement, ce

sont autant d'outils destinés à dynamiser davantage le débat démocratique au sein de notre assemblée.

Déjà, lors de notre session précédente, vous avez fait preuve d'une assiduité hors du commun. Nous n'avons jamais eu autant de parlementaires présents et travailleurs sur tous les bancs ; je veux vous en féliciter et surtout vous en remercier. D'autre part, vous avez manifesté – c'est le moindre que l'on puisse dire – un appétit de travail rarement rencontré. Le nombre d'interpellations, de questions et de propositions en témoigne. Nul doute dès lors que cette nouvelle session sera – c'est le vœu que je formule – de grande qualité.

Dans ce cadre, j'identifie trois missions qui attendent notre assemblée.

Avant tout, nous nous devons de respecter notre engagement envers les citoyens. Nous leur avons offert la possibilité inédite, dans notre pays, de s'exprimer librement sur nos travaux. Notre devoir aujourd'hui est désormais d'exploiter pleinement cette nouvelle source de propositions que ce soit à travers des pétitions, à travers des consultations sur les projets de décret ou propositions pendant 10 jours ou encore, lors d'auditions ou de dialogues comme nous pourrions en avoir ce midi avec nos amis agriculteurs.

Nous devons poursuivre et renforcer les échanges réguliers que nous entretenons avec la société civile. J'en profite également pour saluer les télévisions communautaires qui retransmettront – c'est également historique – l'ensemble de nos débats, de nos questions d'urgence, d'actualité, voire de débats en direct et qui participeront ainsi à renforcer la visibilité de nos travaux et les prises de position qui sont les vôtres. Je voudrais remercier la presse toujours bien présente pour suivre et relayer nos travaux.

Chers collègues, le Parlement moderne et vivant que nous appelons de tous nos vœux – le vote de la modification du règlement en atteste – est un Parlement résolument à l'écoute, mais aussi un Parlement qui coopère. Nous avons créé, dans ce but, une commission de coopération réunissant toutes les entités du pays. Plus que jamais, la loyauté fédérale et le dialogue doivent imprégner les décisions prises à tous les niveaux de pouvoir, en dépendent, ni plus ni moins, la cohésion de notre modèle et le bien-être de nos concitoyens. Notre objectif sera donc de rendre ces réunions régulières, constructives et fructueuses.

La dernière mission que je voudrais modestement partager avec vous est celle de l'anticipation. Notre assemblée se doit de devancer les évolutions de notre société plutôt que de les constater. Le défi démographique, le développement numérique ou encore le financement de notre entité nécessitent dès aujourd'hui une réflexion prospective, notamment par le biais de rapports introductifs détaillés.

Anticipation et proactivité doivent également guider notre action sur le plan européen et international. Vous connaissez mon attachement à nous voir nous investir dans cette problématique internationale et européenne.

À l'image de l'excellent travail réalisé sur le TTIP, nous devons certainement aborder, cette année, différents sujets de première importance pour notre Région, tels que le CETA ou encore l'importance des normes SEC sur les investissements publics.

Chers collègues, il me reste très simplement, mais très sincèrement, à vous remercier dans la diversité de vos sentiments à mon égard, de vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée une nouvelle fois. Je vous souhaite – je nous souhaite – pour cette année de continuer à vivre pleinement la démocratie wallonne. Bon travail et bonne session à tous.

(Applaudissements)

REPRISE DE MANDAT

M. le Président. - L'article 24bis § 2bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles prévoit que le membre du Parlement wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral et qui l'accepte, cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre ou de secrétaire d'État.

Je constate que la démission de M. Hervé Jamar de ses fonctions de ministre du Budget, chargé de la Loterie nationale, a été acceptée par Sa Majesté le roi en date du 22 septembre 2015 et publiée au *Moniteur belge* le 23 septembre 2015.

J'acte que M. Jamar a repris, dès cette date, son mandat de membre du Parlement wallon.

L'article 2 § 3 du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Parlement wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral dispose que lorsqu'il est mis fin au mandat de ministre ou de secrétaire d'État fédéral du membre du Parlement visé à l'article 24bis § 2bis de la loi spéciale, le membre du Parlement réintègre sa place de premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.

Il appartient donc à l'assemblée d'acter que M. Patrick Lecerf, suppléant de M. Jamar, a réintégré, dès le 22 septembre 2015, la place de premier suppléant en ordre utile de la liste n° 1 de la circonscription électorale de Huy-Waremme.

Au nom de l'assemblée – et peut-être très provisoirement, l'avenir nous l'apprendra –, je tiens à remercier M. Lecerf pour le travail effectué au sein de notre Parlement.

PRESTATION DE SERMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le remplacement de Mme Véronique Cornet, élue sur la liste n° 1 de la circonscription de Charleroi, malheureusement décédée.

Il appartient à présent à l'assemblée de procéder à la vérification complémentaire de pouvoirs de Mme Patricia Potigny, première suppléante en ordre utile sur la liste n° 1 de la circonscription de Charleroi.

Conformément à l'article 7 du règlement, la parole est à Mme Gahouchi, Rapporteuse, pour donner lecture du rapport complémentaire de la Commission de vérification des pouvoirs.

La parole est à Mme Gahouchi, Rapporteuse.

Mme Gahouchi, Rapporteuse. - Mme Véronique Cornet, élue sur la liste n° 1 de la circonscription de Charleroi, étant décédée le 14 juillet 2015, il appartient au Parlement de procéder à son remplacement. Il est rappelé que le premier suppléant d'une liste proclamé en tant que tel par le bureau principal de circonscription, et dont le mandat a été validé, participe prioritairement à toute attribution d'un siège de membre effectif.

Le 18 juin 2014, M. Tzanetatos a été admis en qualité de membre de l'assemblée, en remplacement de M. Cyprien Devillers, empêché dans son mandat parlementaire.

En conséquence, il est proposé de passer à son admission en qualité de membre effectif eu égard à sa qualité de premier suppléant de la circonscription de Charleroi.

Il n'y a pas lieu de procéder à la vérification de ses pouvoirs.

Il appartient alors à la Commission de vérification des pouvoirs, en application de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de Mme Patricia Potigny, première suppléante en ordre utile sur la liste n° 1 de la circonscription de Charleroi, appelée à remplacer M. Cyprien Devillers.

Mme Potigny avait été proclamée deuxième suppléante par l'assemblée, le 13 juin 2014, et ses pouvoirs de suppléante validés le 22 juillet 2014.

Après vérification complémentaire, la commission ayant constaté que l'élue a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de Mme Potigny en qualité de membre effectif de l'assemblée.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. - Merci, Madame la Rapporteuse. Je propose à l'assemblée, à moins qu'il n'y ait une demande d'intervention, d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Assentiment)

Le premier suppléant d'une liste, proclamé en tant que tel par le bureau principal de circonscription et dont le mandat a été validé, participe prioritairement à toute attribution d'un siège de membre effectif.

Le 18 juin 2014, M. Tzanetatos avait été admis en qualité de membre de l'assemblée en remplacement de M. Cyprien Devillers empêché dans son mandat parlementaire.

En conséquence, je vous propose d'admettre M. Nicolas Tzanetatos comme membre effectif du Parlement de Wallonie en remplacement de Mme Cornet en sa qualité de premier suppléant de la circonscription de Charleroi et je proclame Mme Patricia Potigny, membre effective du Parlement de Wallonie et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Puis-je vous inviter à vous lever pour prêter le serment ?

La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Je jure d'observer la Constitution.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chère Madame Potigny, je vous souhaite la bienvenue, au nom de tous nos collègues, au sein de notre assemblée.

COMMUNICATION

M. le Président. - En application de l'article 51 du règlement, le Parlement constitue une Commission de coopération composée comme suit :

Membres effectifs

Pour le groupe PS (6) : Mme Bonni, M. Collignon, Mme Morreale, M. Mottard, Mme Poulin et M. Stoffels.

Pour le groupe MR (4) : Mmes Baltus-Möres, Lecomte, MM. Tzanetatos et Mouyard.

Pour le groupe cdH (2) : M. Antoine et Mme Schyns.

Membres suppléants

Pour le groupe PS (6) : M. Dermagne, Mmes Gahouchi, Gérardon, Lambelin, MM. Lenzini et Onkelinx.

Pour le groupe MR (4) : Mme De Bue, M. Dister, M. Maroy et Mme Nicaise.

Pour le groupe cdH (2) : MM. Arens et Fourny.

En application de l'article 52 du règlement, le Parlement constitue une Commission chargée de questions européennes composée comme suit :

Membres effectifs

Pour le groupe PS (6) : Mme Gahouchi, M. Imane, Mme Lambelin, MM. Legasse, Sampaoli et Mme Zrihen.

Pour le groupe MR (4) : Mmes Brogniez, Defrang-Firket, Dock et M. Evrard.

Pour le groupe cdH (2) : M. Antoine et Mme Simonet.

Membres suppléants

Pour le groupe PS (6) : Mme Bonni, M. Dufrane, Mme Gonzalez Moyano, M. Martin, Mmes Morreale et Trotta.

Pour le groupe MR (4) : M. Bouchez, Mme Defraigne, M. Destrebecq et Mme Potigny.

Pour le groupe cdH (2) : M. Desquesnes et Mme Moynet.

En application de l'article 53 du règlement, le Parlement constitue une Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes composée comme suit :

Membres effectifs

Pour le groupe PS (6) : Mmes Bonni, Lambelin, M. Lefebvre, Mmes Morreale, Pécriaux et M. Prévot.

Pour le groupe MR (4) : Mmes Baltus-Môres, Brogniez, Defrang-Firket et Potigny.

Pour le groupe cdH (2) : Mmes Leal Lopez et Moucheron.

Membres suppléants

Pour le groupe PS (6) : MM. Denis, Devillers, Mmes Gonzalez Moyano, Kapompole, M. Onkelinx et Mme Trotta.

Pour le groupe MR (4) : M. Dister, Mme Durenne, MM. Henquet et Tzanetos.

Pour le groupe cdH (2) : M. Drèze et Mme Vanderpe.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je vous propose que le troisième rapport annuel (01.01.2014 au 31.12.2014) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 183 (2014-2015) N° 1) initialement adressé à la

Commission des affaires générales et des relations internationales soit transféré à la Commission du budget et de la fonction publique.

Il en sera fait ainsi.

COMMUNICATION

M. le Président. - M. le Président du Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 15 septembre 2015.

M. le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 21 septembre 2015.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - La Cour des comptes m'a transmis le 24e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule II - Rapport de contrôle du compte général de la Région wallonne pour l'année 2012 et résultats à insérer dans le projet de décret de règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2012 (Doc. 278 (2014-2015) N° 1). Il a été envoyé à la Commission du budget et de la fonction publique.

Le Conseil communal de Dalhem m'a fait parvenir une motion adoptée le 27 août 2015 concernant le projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales. Elle sera envoyée à la commission concernée.

Le Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve m'a fait parvenir des motions adoptées le 20 janvier 2015 et le 23 juin 2015 concernant le projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales. Elles seront envoyées à la commission concernée.

Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Des documents m'ont été adressés :

- le rapport d'activité de la Commission consultative et de concertation en matière de placement pour l'année 2014 ;
- le rapport d'activités de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) pour l'année 2014 ;

- le rapport du Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux pour l'année 2014 ;
- la motion concernant le projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales adoptée le 27 août 2015 par le Conseil communal de Dalhem ;
- la motion concernant le projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales adoptées le 20 janvier 2015 et le 23 juin 2015 par le Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- le rapport bisannuel du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (C.I.A.O.S.N.) pour la période 2013-2014.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Conseil économique et social de Wallonie m'a fait parvenir neuf avis :

- l'avis A. 1230 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles ;
- l'avis A. 1222 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et aux subventionnements des entreprises d'insertion ;
- l'avis A. 1227 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le Small Business Act wallon : Plan d'action 2015-2019 ;
- l'avis A. 1228 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon concernant les aides au commerce extérieur ;
- l'avis A. 1229 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises réformant le système d'octroi des aides à l'expansion ;
- l'avis A. 1226 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif à la proposition de décret modifiant le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;
- l'avis A. 1223 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- l'avis A. 1224 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le Fonds de formation titres-services ;
- l'avis A. 1225 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif à l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 (Réduction de cotisations sociales groupables « tuteurs »).

Ils seront envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis 25 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 04 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02, 03, 12 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 21 et 01 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 31 et 01 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 12 et 01 des divisions organiques 13 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 31 et 01 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 04 de la division organique 09 et le programme 05 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 21 et 01 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 08 des divisions organiques 09, 15 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 12 et 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir sept notifications d'arrêtés :

- la notification de l'arrêt n° 103 des rôles 5912, 5959, 5960, 5962, 5965, 5968, 6017,6018 et 6020 concernant les recours en annulation partielle de la loi du 20 janvier 2014 portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'État, introduits par H.B. et autres, par l'ASBL « Groupe d'Étude et de Réforme de la Fonction administrative » (GERFA) et Catherine Van Nypelseer, par l'ASBL « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres, par Pierre Goblet et autres, par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, par l'ASBL « Inter-Environnement Wallonie » et autres, par l'« Orde van Vlaamse balies » et Edgar Boydens, et par Wim Raeymaekers ;
- la notification de l'arrêt n° 104 du rôle 5923 concernant la question préjudicielle relative aux articles 28 et 29 du décret-programme de la Communauté française du 12 décembre 2008 « portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires », posée par le Tribunal de première instance du Hainaut, division Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 105 des rôles 5935, 5937 et 5939 concernant les recours en annulation partielle (dispositions relatives aux taxes sur les mâts, pylônes et antennes) du

- décret de la Région wallonne du 11 décembre 2013 contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, introduits par la SA « Belgacom », la SA « Mobistar » et la SA « Base Company » ;
- la notification de l'arrêt n° 106 du rôle 5941 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 488bis, k), du Code civil, posées par la Cour du travail de Liège ;
 - la notification de l'arrêt n° 107 du rôle 5946 concernant le recours en annulation de l'article 27 de la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions fiscales et financières diverses, introduit par l'ASBL « Ligue des Contribuables » ;
 - la notification de l'arrêt n° 108 des rôles 5953, 5956 et 6015 concernant les recours en annulation des articles 25 à 28, 31 et 50 de la loi du 14 février 2014 relative à la procédure devant la Cour de Cassation en matière pénale, introduits par Michel Forges et autres, par D.M. et autres, et par l'ASBL « Aktiekomitee Red de Voorkempen » et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 109 du rôle 6028 concernant la question préjudicielle relative à l'article 32, § 1er, de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres, tel qu'il a été remplacé par l'article 4 de la loi du 26 mars 2003 portant les conditions auxquelles la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence peut octroyer une aide, posée par la Commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels.

La liste reprenant les documents, les avis du Conseil économique et social de Wallonie, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement de Wallonie à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative au chaînon manquant « Cerexhe-Heuseux-Beaufays », déposée par M. Dodrimont, Mme Defrang-Firket, M. Jeholet, Mme Defraigne, M. Lecerf

et Mme Baltus-Möres (Doc. 279 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de décret visant à modifier les articles L1125-11, L1531-2 et L2212-81ter du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de consacrer l'incompatibilité entre le mandat de membre d'un collège communal ou provincial et les fonctions de direction d'une personne morale de droit public ou de droit privé dans laquelle une intercommunale détient une participation, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 280 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à permettre aux communes de petite taille d'engager leur propre directeur financier local, déposée par MM. Jeholet, Crucke, Bouchez, Mme Defrang-Firket, MM. Knaepen et Maroy (Doc. 281 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles L4145-12 à L4145-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de supprimer l'effet dévolutif de la case de tête pour les élections communales et provinciales, déposée par M. Fourny, Mme Salvi, MM. Arens, Drèze et Mme Leal Lopez (Doc. 282 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret spécial modifiant l'article 28 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de supprimer les listes de suppléants pour les élections au Parlement wallon, déposée par M. Fourny, Mme Salvi, M. Drèze et Mme Simonet (Doc. 283 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret spécial modifiant les articles 29octies et 29nonies de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de supprimer l'effet dévolutif de la case de tête lors de l'élection au Parlement wallon, déposée par M. Fourny, Mme Salvi, MM. Arens, Drèze et Mme Leal Lopez (Doc. 284 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la formation en alternance, déposée par M. Drèze, Mmes Zrihen, Vandorpe, M. Lefebvre, Mmes Schyns et Gonzalez Moyano (Doc. 286 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant la mise en place d'une commission spéciale relative à la reprise et à la gestion des laminoirs de Longtain, déposée par M. Destrebecq (Doc. 288 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de

- l'Énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'accueil des réfugiés de guerre en Wallonie, déposée par MM. Fourny, Antoine, Mme Salvi, M. Arens, Mme Vandorpe et M. Drèze (Doc. 291 (2014-2015) N° 1) ;
 - la proposition de décret modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radiotélévision afin de supprimer la redevance télévision déposée par MM. Jeholet, Crucke, Henquet, Bouchez, Knaepen et Dodrimont (Doc. 293 (2014-2015) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 279 et 289 seront envoyées à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, les propositions n° 280 et 282 à 284 à la Commission spéciale relative au renouveau démocratique, la proposition n° 281 à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie, la proposition n° 286 à la Commission de l'emploi et de la formation, la proposition n° 288 à la Commission de l'économie et de l'innovation, la proposition n° 291 à la Commission des affaires générales et des relations internationales et la proposition n° 293 à la Commission du budget et de la fonction publique.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret adressés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux (Doc. 266 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;

- le projet de décret portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Islande, d'autre part, concernant la participation de l'Islande à l'exécution conjointe des engagements de l'Union européenne, de ses États membres et de l'Islande au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, fait à Bruxelles le 1er avril 2015 (Doc. 267 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret insérant certaines dispositions dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, relatives à la reconnaissance d'une plate-forme d'échange électronique des données de santé (Doc. 268 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au transfert d'unités de quantité attribuée aux Régions pour la période 2008-2012 (Doc. 269 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987 (Doc. 270 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment au Protocole, signé à Mexico le 26 août 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et les États-Unis mexicains tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Mexico le 24 novembre 1992 (Doc. 271 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 8 mars 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 29 août 1977, telle que modifiée par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 20 avril 1994 (Doc. 272 (2014-2015) N° 1) ; il

- a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007 (Doc. 273 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, signée à Montevideo le 23 août 2013 (Doc. 274 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement belge et le Gouvernement macédonien tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale, faite à Bruxelles le 6 juillet 2010 (Doc. 275 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le rapport d'évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, année 2014, et programme de coopération pour l'année 2015, réalisés en application de l'article 17 de l'accord de coopération du 26 novembre 1998 modifié par l'accord de coopération du 3 juillet 2008 (Doc. 277 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de coopération, imprimé et distribué ;
- le 24e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule II - Rapport de contrôle du compte général de la Région wallonne pour l'année 2012 et résultats à insérer dans le projet de décret de règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2012 (Doc. 278 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission du budget et de la fonction publique, imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie par M. Dermagne sur les auditions relatives aux finances communales.

Audition de :

M. Desso, économiste chez Belfius ;

MM. Modart et Crevits, responsable des comptes des administrations publiques et Inspecteur général à la BNB ;

Mme Marique et M. Bosquillon, Directrice générale et Directeur des ressources financières de la DGO5 ;

M. Piron, chercheur-doctorant FNRS ;

Mme Nemery, Directrice générale du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) ;

MM. Gobert et Maitre, Président et Directeur du département gouvernance locale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) ;

M. Defeyt, Vice-Président de la Fédération des CPAS ;

MM. Crevits et Vancauter, représentants habilités de l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Il a été imprimé et distribué sous le n° 285 (2014-2015) N° 1 et *1bis* ;

- le rapport présenté au nom de la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé par Mme Leal Lopez sur la visite au Cabinet du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine et à l'Institut du Patrimoine wallon le 26 mars 2015.

Il a été imprimé et distribué sous le n° 287 (2014-2015) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'agriculture et du tourisme par MM. Destrebecq et Desquesnes sur la crise du lait.

Audition de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 290 (2014-2015) N° 1.

Dès lors que nous en avons terminé avec la réélection du Bureau et les communications de service – elles étaient nombreuses, mais c'est normal après une période estivale –, je vous propose de suspendre nos travaux et de les reprendre à 14 heures très précises parce que nous serons en direct à la télévision et nous devons nous soumettre aussi à cette prescription technique.

D'ici là, puis-je vous rappeler que nos amis agriculteurs vous attendent pour des colloques singuliers et ils m'ont même laissé entendre qu'il y aurait une dégustation surprise ?

Bon appétit dès lors et bon dialogue avec eux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. - La séance est reprise.

Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Je vous avais indiqué ce matin que nous étions devenus Parlement de Wallonie. Nous le sommes devenus vraiment cet après-midi puisque chacune et chacun de nos concitoyens peuvent désormais suivre nos travaux, nos débats, vos questions grâce à la collaboration de l'ensemble des télévisions communautaires, que je remercie de cette précieuse coopération en faveur de la démocratie.

Je souhaite bien évidemment la bienvenue à toutes les Wallonnes et tous les Wallons qui ont décidé de suivre nos travaux cet après-midi.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional – innovation de notre parlement – ont lieu en ce début de séance.

L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Fourny.

C'est une grande première.

La parole est à M. Fourny, président du groupe cdH.

M. Fourny (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette première.

Je tiens à vous faire part que le groupe cdH a déposé une résolution visant à l'accueil des réfugiés de guerre, afin que nous puissions étudier, au sein de cette assemblée, de concert avec le Parlement fédéral, les autorités fédérales, le Gouvernement fédéral, les autorités locales, l'ensemble des aspects liés à l'accueil des migrants et surtout faire en sorte que les moyens puissent être assurés à l'égard des communes et des CPAS qui sont les premiers bénéficiaires de l'accueil de ces migrants.

Nous invitons également notre assemblée à se rendre sur le terrain afin de pouvoir, avec les autorités locales, se rendre compte de la situation critique dans laquelle elles se trouvent, pour assurer au mieux un accueil de qualité digne à l'ensemble de ces migrants que, pour des raisons fondées liées à la guerre et au drame qu'ils vivent dans leur pays, nous avons eu le devoir d'accueillir sur notre territoire wallon.

Voilà l'intention que nous avons déposée et nous souhaitons que cette résolution puisse être entendue lors

de la prochaine réunion de la Commission des affaires générales.

(Applaudissements)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Collignon, président du groupe socialiste.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, Messieurs les ministres, c'est effectivement une première que ces déclarations d'intention. Je vous informe que le groupe socialiste, à l'aulne d'une visite du Parlement par un groupe de malentendants et de malvoyants, a pu se rendre compte de l'importance de la matière et souhaitera déposer une proposition de résolution visant à adapter les dispositifs en termes de mobilité, mais aussi dans les administrations. En termes de mobilité, par exemple, pour prendre le bus ; au niveau des administrations, de manière auditive, pour faciliter la compréhension des appels. Nous souhaitons, et nous soumettrons d'ailleurs au Bureau de cette assemblée, la possibilité d'introduire la langue des signes puisque nous avons la chance que les télévisions communautaires retransmettent maintenant nos débats. Nous proposerons au Bureau que ceux-ci puissent être traduits en langue des signes afin que l'ensemble de la population souffrant de handicap puisse écouter nos débats.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, la déclaration que nous souhaitons formuler à l'entame de cette session.

(Applaudissements)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Zrihen.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Il me paraissait tout à fait fondamental de vous appeler à un devoir de mémoire en vous rappelant le départ de Jean Louvet qui nous a quittés il y a quelque temps.

Écrivain, dramaturge, mais aussi poète, il a rendu à la Wallonie sa parole. Il a largement répercuté ses combats, ses luttes, et a fait de notre terre wallonne, d'abord une terre de culture à l'égard de toutes les autres, une terre d'universalité dans la mesure où il a souvent relancé, expliqué et valorisé tout le métissage que nous avons.

Il a surtout beaucoup donné à notre territoire en faisant vraiment l'espace dans lequel nous, Wallons, demain, avec une pleine prise de conscience, nous pourrions devenir véritablement maîtres de nos destins et

faire en sorte que notre espoir, celui que nous portons tous ici en tant que parlementaires, devienne la réalité de cette terre pour laquelle nous travaillons.

(Applaudissements)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Jeholet, Président du groupe MR.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, nous avons été très tristes, très émus, en fin de session, au mois de juillet. Notre déclaration, c'est qu'à l'initiative du groupe MR, nous allons créer une fondation Véronique Cornet en hommage et en souvenir à notre collègue que nous aimions tous, qui était aussi quelqu'un de terriblement courageux, de terriblement attachant, qui réunissait aussi l'ensemble des partis politiques. Elle savait avoir des débats au-delà des clivages politiques. Ce sera donc à l'initiative du groupe du Parlement wallon, du Mouvement réformateur.

Monsieur le Président, nous vous contacterons au niveau du Bureau, car je pense que la mémoire de Véronique Cornet, c'est ensemble que nous devons la porter.

(Applaudissements)

M. le Président. - Après, ce moment d'émotion, l'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Dodrimont, au nom du groupe MR.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Messieurs les ministres, chers collègues, le groupe MR souhaite, en ce début d'année parlementaire, rappeler tout son intérêt pour la mobilité et plus singulièrement, la mobilité en Province de Liège puisque, on le sait, notre groupe vient de déposer une nouvelle proposition de résolution visant à pouvoir établir ce fameux chaînon manquant en mobilité en terre liégeoise, je parle de la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

Monsieur le Président, ce sera donc pour nous, une priorité. Nous allons défendre, au même titre que l'ensemble des forces vives liégeoises, toutes formations politiques confondues – j'ai en mémoire les paroles de M. Demeyer, Bourgmestre de la Ville de Liège qui l'appelle de tous ses vœux et ce sera aussi notre intention – la réalisation de cette liaison. Nous avons donc mis les outils sur la table de manière à ce que l'on puisse se retrousser les manches pour bénéficier de ce chaînon manquant en Province de Liège dans les prochaines années.

(Applaudissements)

M. le Président. - Voici qui clôture notre première partie de séance publique consacrée aux déclarations d'intérêt régional.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Nous passons maintenant – c'est une innovation également – aux questions urgentes. Je vous rappelle que celles-ci sont portées à notre connaissance par le député sans que le ministre concerné ne connaisse le contenu. Je rappelle qu'elle suppose une intervention d'une minute, la réponse du ministre en une minute et la réplique en 30 secondes et qu'elle ne permet pas l'usage du papier.

Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Je rappelle qu'il s'agit d'une innovation puisque aucune assemblée de ce pays ne connaît une telle procédure.

QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. LE MINISTRE FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DE ZONES DE SECOURS, SUR LA CONFECTION DES BUDGETS COMMUNAUX 2016 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. le Ministre Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'impact de la mise en place de zones de secours sur la confection des budgets communaux 2016 ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, on a appris ce matin que le financement d'une zone de secours – zone Hainaut centre, proche de votre domicile – faisait l'objet de reventilations probables dans les dotations communales. C'est donc un système de jeu à somme nulle. Certaines communes devront contribuer davantage et d'autres moins, et ceci de façon substantielle.

On a notamment la situation d'une commune qui va devoir contribuer moins pour 1,5 million d'euros, mais d'autres communes dont la contribution va augmenter de 600 ou 800 000 euros. C'est quelque chose d'extrêmement difficile.

Ma question est toute simple : comment, alors que l'on doit faire les budgets à l'équilibre dans le cadre maintenant par rapport à 2016, vont-ils faire ? Y

aura-t-il des facilités ou au moins un lissage pour éviter des solutions extrêmement difficiles par rapport aux communes concernées par cette dotation plus importante à fournir à la zone de secours ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

Je vous en prie, venez nous rejoindre de telle manière que l'ensemble des caméras puisse vous filmer et surtout vous entendre.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis honoré d'être le premier ministre à répondre, non pas être le Premier ministre...

(Rires)

... mais être le premier ministre à répondre à une question urgente.

Monsieur Desquesnes, vous n'ignorez pas que vous m'interrogez dans le cadre d'une compétence fédérale, mais qui inquiète un certain nombre de communes. Le Gouvernement wallon avait d'ailleurs anticipé puisque dans sa Déclaration de politique régionale – c'est mis en œuvre – nous avons sollicité que le Fonds des provinces intervienne à concurrence de 10 % dans le financement des zones – ce qui n'était pas une réalité auparavant – et ce, dans le seul objectif de financer et d'aider à contribuer au financement du surcoût qu'allait générer cette réforme. Nous en étions tous conscients.

Pour le reste, comment la loi fédérale est-elle organisée ? Les communes d'une zone sont chargées de se mettre d'accord sur la contribution ou sur un mécanisme de contribution au financement global de la zone en déduction de cette contribution provinciale et en déduction de la contribution fédérale.

Lorsqu'il n'y a pas d'accord...

M. le Président. - Monsieur le Ministre, je dois vous inviter à conclure.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'essaie de répondre.

Lorsqu'il n'y a pas d'accord, il appartient au Gouverneur – c'est la loi fédérale – de proposer une clé de répartition. Dès lors, celle-ci s'imposera aux communes. Je reste attentif à la situation de cette zone comme des autres. On mettra sur la table les mécanismes afin d'aider s'il échet, un certain nombre de communes dont les finances pourraient être fragilisées par un accord qui leur serait imposé.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous l'avez dit vous même, vous être le premier des ministres à être confronté à cette nouvelle procédure. Vous avez bénéficié de quelques secondes supplémentaires que n'aurons pas, malheureusement, celles et ceux qui vont vous succéder à cette tribune.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

Je pense vraiment que, par rapport aux communes qui vont être confrontées pour certaines à un doublement de leur dotation, passant de 400 000 à quasiment 1 million d'euros, cela va constituer une difficulté immédiate pour laquelle ils ne pourront pas avoir de réponse immédiate.

Je vous invite vraiment à trouver une solution pour passer ce cap-là, pour au moins lisser l'effort dans le cadre du budget 2016.

QUESTION URGENTE DE M. BOUCHEZ À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ÉBAUCHE BUDGÉTAIRE REMISE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Bouchez à M. Lacroix, Ministre du Budget et de la Fonction publique, sur « l'ébauche budgétaire remise au Gouvernement fédéral ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne rentrée à tous les collègues et saluer ceux que je n'ai pas encore vus.

Monsieur le Ministre, vous les réclamiez à cor et à cri, vous avez obtenu lundi 21 septembre les chiffres du SPF Finances en ce qui concerne les recettes fiscales, dont ceux de l'IPP. Par ailleurs, vous avez eu une réunion du Comité interfédéral hier avec les partenaires du Fédéral puisque nous sommes dans un fédéralisme de coopération et donc nous sommes partenaires.

De ce fait, Monsieur le Ministre, la question est de savoir si, tout d'abord, les prévisions qui étaient celles de votre cabinet et de l'administration correspondent bien aux chiffres qui vous ont été communiqués ; premier élément. Puisque maintenant vous avez l'ensemble des données, qu'en est-il de la suite ? Avons-nous des dates pour un prochain conclave budgétaire ? Surtout, la trajectoire annoncée sera-t-elle bien maintenue ? On a pu comprendre d'un côté ou de l'autre que le ministre-président n'était peut-être pas pressé de

ce retour à l'équilibre pour 2018. Qu'en est-il à ce niveau-là ?

M. le Président. - J'invite le ministre Lacroix, en charge du Budget et des Finances, de venir vous apporter la réponse attendue.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je suis un peu étonné de la question urgente, puisqu'il y avait une question d'actualité de Mme Kapompole portant sur le même sujet. Néanmoins, je vais répondre à la question, en tout cas en partie, dans les temps qui me sont donnés.

Effectivement, nous réclamions depuis le mois de juin, par une dizaine de courriels et courriers, les chiffres du Fédéral. Nous sont parvenus lundi à midi des colonnes de chiffres. Nous avons une réunion mardi à 14 heures et nous avons encore décelé trois erreurs dans les estimations du Fédéral, à savoir qu'il n'avait pas pris en compte les calculs concernant différentes mesures fiscales en matière notamment d'augmentation du forfait déductible pour frais professionnels, qu'il n'avait pas tenu compte des mesures qui avaient été prises par le Gouvernement wallon en matière de déductions fiscales pour les habitations aux fins de ces déductions et également réduction de deux tiers des déductions fiscales pour les titres-services.

Nous avons communiqué ces erreurs au Fédéral, qui les a enfin reconnues.

Je pense que sur la base de cette nouvelle reconnaissance d'erreurs du Fédéral, le climat était à nouveau propice à de nouvelles concertations.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, simplement, je pense – et c'est pour cela que je l'ai dit dans la question – fédéralisme de coopération, il existe des lieux, comme le Comité interfédéral.

C'est la rentrée, je ne peux que vous inviter à adopter un ton plus courtois à l'égard du Fédéral. On échange des chiffres, on discute, on affine. Je crois qu'il va falloir arrêter, à chaque fois qu'il y a la moindre divergence, de dire : « Il y a une erreur. C'est scandaleux ! Il faut impérativement que vous la corrigiez, vous ne nous respectez pas ». J'aimerais aussi que les collègues respectent les règles de cette assemblée, à savoir laisser parler celui qui a la parole. S'ils veulent prendre la parole, il n'y a pas de soucis.

M. le Président. - Nous vous écoutons Monsieur Bouchez.

M. Bouchez (MR). - De ce fait là, Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas posé une question pour

savoir si le Fédéral était plus beau que la Région. Pour cela, on a d'autres occasions d'en parler. Je vous demande juste l'état de la situation. Je vois que vous ne m'avez répondu ni sur votre trajectoire qui est vraiment le point politique...

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous devez conclure.

M. Bouchez (MR). - ... ni sur les dates du conclave.

M. le Président. - Je suis désolé, mais la montre est la même pour tout le monde.

QUESTION URGENTE DE M. MARTIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN- ÊTRE ANIMAL, SUR « LA REDISTRIBUTION DES INVENDUS ALIMENTAIRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Martin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la redistribution des invendus alimentaires ».

La parole est à M. Martin pour poser sa question.

M. Martin (PS). - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Ministre, le groupe Delhaize a annoncé, ce matin, son intention de confier l'ensemble de ses invendus alimentaires d'ici l'année 2020 à la Fédération des banques alimentaires de Belgique.

Le groupe socialiste se réjouit d'une telle annonce et de cette décision, surtout quand on sait qu'actuellement, seuls 10 % des denrées mises à la disposition des banques alimentaires proviennent de ce type d'invendus.

Ma question au nom de mon groupe sera simple : nous souhaiterions savoir s'il entre dans les intentions du Gouvernement à la fois de concerter l'ensemble des autres enseignes pour s'inscrire dans cette même démarche qui vise à soutenir les plus défavorisés de nos concitoyens.

Ensuite, entre-t-il dans vos intentions de susciter ce type de projet, notamment sur le plan local, communal avec le tissu associatif notamment, comme cela se fait dans certaines villes comme Charleroi, Liège ou Mons par le biais notamment des relais sociaux et à travers des incitants que peuvent constituer notamment les plans de cohésion sociale qui sont financés par la Région wallonne qui donne une série de lignes directrices en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de cette initiative de Delhaize, qui correspond exactement à la logique de notre plan, approuvé au Gouvernement en juillet, de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. On est en plein accord avec cette mesure que nous soutenons. Sachez que le secteur de la distribution, de manière générale, est favorable à ce type de démarche. Aujourd'hui, il y a un décret qui permet, via le permis d'environnement de l'imposer. Je pense que cela ne sera pas nécessaire. On a pris conscience dans un groupe que l'on a constitué, où les cabinets de Messieurs les Ministres Prévot, Collin et du Ministre-Président étaient associés, qu'il fallait vraiment aujourd'hui mettre en place une collaboration de terrain entre le tissu associatif et le secteur de la grande distribution.

Il y a une volonté de la grande distribution de redistribuer les invendus. Il faut que la logistique puisse suivre au niveau de l'associatif, que l'organisation très pratique puisse être mise en place.

Plusieurs exemples fonctionnent bien. On salue l'initiative de Delhaize. À Seraing, une initiative a été récompensée la semaine dernière. Je pense que l'on est sur la bonne voie et que l'on va persévérer dans ce type de collaboration.

M. le Président. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Pour mettre en œuvre ce projet de manière très concrète, il sera extrêmement important de pouvoir apporter des moyens logistiques aux opérateurs. Les relais sociaux constituent des opérateurs tout à fait appropriés pour ce faire. Il sera important que la Région puisse apporter des incitants financiers, notamment à travers les plans de cohésion sociale, pour faire en sorte que, via l'acquisition de camionnettes réfrigérantes, l'on puisse assurer les normes de l'AFSCA et que le tissu associatif se fournisse directement auprès de ces différents dispositifs de transmission des invendus alimentaires.

C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. On incite le Gouvernement à pouvoir avancer dans cette direction.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

M. le Président. - Après les déclarations d'intérêt régional et les questions urgentes, nous en arrivons aux questions d'actualité. Je rappelle, essentiellement pour

les téléspectateurs, mais également peut-être pour certains parlementaires que le temps de parole est de deux minutes pour l'orateur, de deux minutes pour le ministre qui répond. Il y a après une réplique potentielle d'une minute du député pour poser, le cas échéant, de nouvelles questions, des questions complémentaires ou pour expliciter la réponse du ministre. Puis le ministre pourra réagir dans le même temps avant que le député ne clôture. Nous sommes dans la contrainte des sept minutes.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, n'avez-vous pas omis une question urgente de M. Crucke ? Le MR a droit à deux questions.

M. le Président. - S'il y a une question de M. Crucke que je n'ai pas déclarée recevable, c'est pour une raison très simple. Il fallait que l'information soit disponible ce matin et ne l'ait pas été hier. Auquel cas, il pouvait poser une question d'actualité. Je vous rappelle qu'à 17 heures, nous clôturons les questions d'actualité et nous les transmettons à 8 heures 30 le matin. L'information dont voulait se saisir M. Crucke date d'hier midi ; elle a fait l'objet – je l'ai vérifié – de reportages de télévision et d'un communiqué Belga. Voilà ce qui m'amène....

M. Crucke (MR). - Ça commence bien !

M. le Président. - Monsieur Crucke, vous connaissez les règles, vous les avez votées avec nous ; je vous demande de les partager.

M. Jeholet (MR). - On aura l'occasion d'en discuter demain, Monsieur le Président.

M. le Président. - Avec grand plaisir, Monsieur Jeholet.

Voilà qui clôt l'incident.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Les questions d'actualité sont déposées par les parlementaires, au plus tard à 17 heures, donc mardi la veille.

Nous les transmettons, comme décidé à l'unanimité, à 8 heures 30 le matin. Le ministre ne connaît que l'objet du sujet qui sera abordé.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME VIENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ALLOCATIONS FAMILIALES ESSENTIELLES
AU BUDGET DES WALLONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les allocations familiales essentielles au budget des Wallons ».

La parole est à Mme Vienne pour poser sa question.

Pour la facilité, vous interviendrez au nom du groupe socialiste.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, une étude récente de l'association des caisses d'allocations familiales privées met en lumière un certain nombre d'éléments inquiétants.

Le premier est que, selon cette étude, 74 % des familles wallonnes ne sauraient boucler leur budget si elles ne disposaient pas d'allocations familiales.

Quarante-cinq pour cent, c'est-à-dire près de la moitié des familles wallonnes, estiment qu'elles seraient en grande difficulté au mois de septembre si elles ne disposaient pas des mêmes allocations pour la rentrée des classes.

Enfin, 92 % des familles wallonnes qui disposent d'un complément social disent que les allocations familiales constituent une part très importante de leur budget.

Ces chiffres sont interpellants ; ils témoignent à quel point les allocations familiales sont importantes en matière de protection de la pauvreté infantile.

Nous nous posons la question de savoir s'il ne faudrait pas adapter l'allocation familiale aux revenus des familles. C'est ce que fait la France depuis 2015.

Il y a quelque temps, vous aviez annoncé une étude du Gouvernement sur le transfert de compétences de cette matière à la Wallonie et vous disiez que différents scénarios seraient étudiés. Avez-vous envisagé ce scénario spécifique ?

D'autre part, Monsieur le Ministre, avez-vous des chiffres précis qui corroborent ou non les chiffres que je viens de vous citer ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour votre question. Elle touche une

matière importante au cœur de beaucoup de préoccupations pour nos citoyens à l'heure où les réformes s'annoncent, ce sont les allocations familiales.

Je n'ai pas encore reçu le fruit des réflexions puisque cela fait seulement quelques semaines que le bureau d'études, au terme d'une procédure de sélection transparente, a été identifié. Il va donc commencer maintenant son travail pour doter la Wallonie d'un nouveau régime d'allocations familiales puisque, à la faveur de la sixième réforme de l'État, nous avons désormais pleinement l'exercice de la compétence sur cette thématique qui représente tout de même un budget de plus de 2 milliards d'euros.

Il nous faudra effectivement toiletter ce système d'allocations familiales, notamment parce que le fait que nous ayons des allocations de plus en plus importantes au fur et à mesure que le nombre d'enfants est important est un héritage d'après-guerre lorsqu'il s'agissait – puisqu'il y avait eu beaucoup de pertes humaines – d'inciter à repeupler nos contrées. Il est vrai que l'on reçoit plus d'argent quand on a un troisième enfant qu'au premier alors même qu'aujourd'hui le contexte n'est plus le même. Il est possible de pouvoir réutiliser une série d'outils qui ont été achetés pour le premier enfant dès lors que le troisième ou le quatrième arrive, et c'est souvent lorsque le premier arrive que les frais les plus conséquents sont à devoir consentir.

Par ailleurs, nous n'avons pas caché – et j'ai déjà répondu plusieurs fois à ce sujet – le souhait d'inscrire le futur régime d'allocations familiales dans un régime de traitement équitable des enfants – un enfant égale un enfant – et non pas dans un régime de type assistance, on resterait bel et bien dans un régime de type assurantiel.

Il n'y a donc pas de volonté d'avoir une variation du niveau des allocations familiales en fonction des revenus, ce qui serait d'ailleurs particulièrement pénalisant pour les travailleurs et la classe moyenne puisqu'ils contribuent déjà plus que proportionnellement qu'aux autres à l'occasion de la perception de l'impôt. S'ils étaient, en sus, bénéficiaires de moindres allocations parce qu'ils travaillent, je pense que ce ne serait pas un bon signal.

Je termine, Monsieur le Président, en indiquant qu'il sera tenu compte par contre de situations bien particulières et spécifiques amenant des suppléments sociaux. Quand un enfant est gravement malade, quand il est handicapé ou dans certains cas particuliers, les suppléments d'âge sont aussi soumis à débat.

Nous aurons donc, sans tabous, l'occasion de voir ce que préconisera comme nouvelles données cette étude, sachant que le tout devra être soutenable sur le plan budgétaire.

M. le Président. - Nous avons la réplique de Mme Vienne qui, je le rappelle, peut poser une question complémentaire ou d'explicitation au ministre.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - J'entends bien ce que dit M. le Ministre. La taille des familles a évolué depuis la dernière guerre, c'est clair, mais il n'y a pas que la taille des familles, il y a aussi tout le contexte social qui a évolué.

Aujourd'hui, beaucoup de femmes se retrouvent seules avec des enfants et avec de très faibles revenus. Il ne me semble dès lors pas inimaginable de considérer que les revenus de la famille sont un élément qu'il faut prendre en considération. Cela fera l'objet de discussions. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COURARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA CRISE AGRICOLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la crise agricole ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question d'actualité, même presque une question urgente – elle a les deux caractéristiques – puisque nos agriculteurs souffrent. Les témoignages sont nombreux depuis pas mal de semaines. Ils essaient, avec leurs moyens, de se faire entendre, de conscientiser le monde politique belge, puisque l'on a quand même une responsabilité, que ce soit du côté wallon ou du côté fédéral, mais aussi les autorités européennes qui détiennent probablement la clé du changement. Le système actuel est injuste et inacceptable, c'est un système de capitalisme effréné, de libéralisme honteux qui n'apporte finalement aucune régulation.

Des femmes et des hommes travaillent au quotidien de nombreuses heures, tous les jours, sans avoir de revenus, ne sachant pas payer leurs dettes, ne sachant pas nourrir leur famille et n'ayant aucune perspective. C'est dramatique parce que ce sont celles et ceux qui nous nourrissent, ce sont celles et ceux qui nous apportent ce qui est nécessaire au quotidien avec les produits de qualité.

La Wallonie, qui a fait beaucoup d'efforts – vous êtes en partie responsable de ces efforts – permet d'obtenir aujourd'hui des produits de grande qualité reconnus partout dans le monde, en Europe, et qui sont des produits labellisés.

On ne peut donc pas rester comme cela. Il faut évidemment condamner ce qui se passe, mais il faut aussi apporter des réponses et des solutions.

J'en ai assez de ce double discours où, finalement, quand il y a du bénéfique, c'est la loi du marché : la rentabilité à tout crin, eh bien, tant pis. Mais quand il y a des difficultés, il faut mutualiser, il faut régulariser. Ne pourrions-nous pas trouver, une fois pour toutes, des règles qui s'appliquent en tout temps ? Cette crise du lait, notamment, on l'a connue ; cette crise de la viande, on l'a connue en 2009 et on est toujours dans la même situation.

Pouvez-vous nous faire le bilan de la situation ? Quelles sont les perspectives ? Ne pourrions-nous pas prendre des initiatives d'un certain patriotisme de consommateurs, en Wallonie, pour favoriser nos produits locaux ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, répondre à votre question en deux minutes est une gageure.

Les Conseils des ministres de Bruxelles et Luxembourg en septembre ont débouché sur des débuts de solution qui ne nous satisfont pas au niveau européen. L'Europe, pour l'instant, n'envisage pas un nouveau mécanisme de régulation, alors qu'il y a un déséquilibre flagrant entre l'offre et la demande.

Il y a une demande de relèvement du prix d'intervention partagée par quasiment 20 pays sur les 28, mais la commission reste sourde. Elle a décidé d'améliorer ce que l'on appelle le système du stockage privé de la poudre de lait. On en fera l'évaluation au conseil des 12 et 13 novembre.

Je pense que certains pays commencent maintenant à bouger un peu dans leurs lignes et que même des pays ultralibéraux dans leur politique agricole sont en train de se rendre compte qu'il faut un mécanisme de stabilisation, de régulation. C'est en tout cas ce que nous plaçons depuis plusieurs mois.

Un volume d'aides a été libéré par l'Europe, qui est largement insuffisant. On parle de 420 millions d'euros, dont 13 millions d'euros sont affectés au secteur belge. J'ai eu une réunion, lundi, avec les associations

professionnelles pour les entendre sur leur réflexion quant à une répartition, quant à l'utilisation optimale de cet argent. Avant la fin de semaine, je rencontre ma collègue flamande pour aborder la problématique de la répartition.

Ce qu'il faut évidemment, c'est rémunérer le prix de la matière première. Il y a donc un effort à faire. La chaîne alimentaire a d'ailleurs débloqué un accord interne de relèvement, pendant six mois, de 2,7 centimes au litre de lait ; puis surtout un engagement de mettre en place un mécanisme de stabilisation.

À côté de cela, nous redoublons d'efforts en termes de promotion extérieure – mon collègue Jean-Claude Marcourt assume cette responsabilité – et nous sommes en train de développer de nouvelles campagnes de promotion sur le marché, parce que je partage complètement votre analyse et votre avis sur ce civisme alimentaire qui doit être celui de chaque Wallonne et de chaque Wallon. Nous avons la chance d'avoir une agriculture de qualité et de proximité. Nous devons lui faire confiance. La défense de l'agriculture n'est d'ailleurs pas qu'un enjeu professionnel, c'est un enjeu de société.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir entendu une petite voix.

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, je voudrais souligner les efforts que vous effectuez et la cohérence belge à ce niveau-là, le discours qui est porté tant par le Fédéral que par vous. Mais je dirais qu'il y a quand même un peu un jeu de dupe là-dedans parce que le discours qui est défendu par la Belgique n'est quand même pas le discours de « tout au marché ». Je crois qu'à un moment donné, il faut plus de cohérence.

Pour en venir au concret, ne devrions-nous pas solliciter nos députés européens pour que finalement le Parlement se saisisse de cela puisque la commission reste sourde ? Ne devrions-nous pas aussi nous adresser à nos communes, nos administrations, nos provinces, enfin tout ce qui est public – au privé peut-être aussi – pour les sensibiliser à une consommation plus wallonne ? Je sais que l'on fait déjà beaucoup d'efforts, mais ne peut-on pas encore faire plus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Une nouvelle démarche a été effectuée auprès de toutes les administrations pour favoriser l'usage par toutes les collectivités des produits wallons. Il y a un système qui existe au sein de l'APAQ-W qui s'appelle le

« Clic local » qui le permet très facilement dans le respect des marchés publics.

Par ailleurs, quant à la politique européenne, il y a bien entendu des contacts étroits avec les parlementaires européens belges qui partagent largement l'opinion que vous avez défendue et que j'ai défendue avec mes collègues avec détermination au dernier Conseil européen.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - J'ai tout dit, Monsieur le Président.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KAPOMPOLE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'IMPACT DU TAX SHIFT FÉDÉRAL SUR LES FINANCES DE LA WALLONIE ET LA TRANSMISSION D'INFORMATION BUDGÉTAIRE AUX ENTITÉS FÉDÉRÉES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompole à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'impact du *tax shift* fédéral sur les finances de la Wallonie et la transmission d'information budgétaire aux Entités fédérées ».

C'était l'autre partie, mais l'essentiel portait sur le *tax shift*, d'où la tolérance que j'ai manifestée à l'égard de M. Bouchez – je le dis à M. Jeholet – preuve de la tentative qu'est la mienne d'être totalement impartial.

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Président, si pour ma part, je suis tout à fait dans la même logique en termes de tolérance, j'aurai quand même, demain, en Conférence des présidents, mon mot à dire sur la question.

Monsieur le Ministre, je voulais en tout cas revenir sur l'évaluation réalisée récemment par le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie. Cet organisme, regroupant des experts indépendants, déclare en tout cas que le *tax shift* pourrait générer une facture totale pour la Wallonie de 300 millions d'euros.

Évidemment, je vous interrogeais d'ailleurs en juillet dans le cadre d'une question écrite sur cette réforme fiscale décidée par le Fédéral et les risques en termes d'impact par rapport à notre Wallonie. Vous me répondiez déjà à l'époque qu'il y avait sans doute des difficultés en termes de transferts de recettes qui ne s'effectueraient pas dans leur intégralité avec ce type de réforme. Je voulais vraiment connaître, à ce stade, avec

cette évaluation réalisée récemment, les impacts, ou en tout cas l'impact que vous pouviez nous donner par rapport à la situation de la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, effectivement, en ce qui concerne le *tax shift*, nous avons commandé au Conseil des finances et de la fiscalité de Wallonie, dès juillet, une étude prospective puisque l'on nous avait toujours dit que nous étions attentistes. Ce Conseil des finances et de la fiscalité, de manière tout à fait objective et autonome, a chiffré l'impact potentiel maximum à 300 millions d'euros annuels pour les finances wallonnes.

Nous avons eu un Comité de concertation la semaine dernière où, à notre demande, ainsi que celle de la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande, nous avons voulu obtenir plus d'informations encore sur le *tax shift* du Fédéral puisque, en dehors des articles de presse, nous ne possédons rien des détails. Il nous a été communiqué que le détail des mesures du Fédéral n'était pas encore tout à fait pris, qu'elles devaient encore être finalisées, ce qui est assez paradoxal. Quand on annonce que l'on va faire gagner 100 euros par mois aux citoyens et que l'on ne sait pas encore comment on va le faire précisément. On nous a également renvoyés à une conférence interministérielle des ministres du Budget et des Finances, mais dont le calendrier n'a toujours pas été fixé.

Entre temps, nous avons eu une réunion avec les experts du Fédéral concernant les chiffres que je réclamais et pour lesquels la question a été posée tout à l'heure. Ce qui me permet d'y revenir pour ajouter, aux deux erreurs décelées, une troisième erreur qui a été décelée par nos services, mais également par la Région flamande et par la Région de Bruxelles-Capitale.

C'est sur le bonus Logement puisque après dix ans, pour les premiers contrats conclus en 2005, il doit y avoir une diminution de la majoration, ce qui diminue les dépenses pour les Régions. Là, il semble donc qu'il y a encore eu une erreur du Fédéral. Les questions ont été posées. Le Fédéral a reconnu ses erreurs, c'est mieux ; il avance et est positif. Je pense donc qu'aujourd'hui, quand nous aurons enfin les nouveaux chiffres, nous pourrions les incorporer. Ce qui évident, c'est que dans le cas de notre conclave budgétaire qui aura lieu ce week-end, c'est très difficile d'adopter une trajectoire pluriannuelle quand on ne sait toujours pas à quoi va ressembler le *tax shift* du Fédéral.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je dirais que c'est assez compliqué de travailler dans ce cadre. Nous avons vécu ici, en Commission du budget, la saga des avances relative à l'impôt des personnes physiques. Cela a été assez compliqué à vivre.

Monsieur le Ministre, vous soulignez encore les erreurs de calcul émanant du Fédéral – ce que je trouve inacceptable – c'est toute une série de mesures qui impacte les finances, mais surtout le redressement wallon. Je vous rendrai donc attentif à cela et je connais le sérieux et la rigueur de votre travail.

M. le Président. - Je n'ai pas entendu de questions complémentaires. On peut donc passer à la question d'actualité suivante.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIGNON
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « DES DÉCISIONS
FÉDÉRALES DOMMAGEABLES À
L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Collignon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « des décisions fédérales dommageables à l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, je commencerai par parler de redressement wallon, puisque tout le monde connaît l'importance des aéroports wallons dans le dispositif mis en place par la Wallonie pour créer un tissu économique. Rien qu'à Bierset, ce sont 2 000 emplois directs qui n'existaient pas. Lorsque l'on passe le long de l'autoroute – je me tourne vers mes collègues liégeois – lorsque l'on connaît bien le chemin, on sait que c'était finalement un champ, pour ne pas dire un chancre, maintenant occupé de plein emploi.

On sait aussi que TNT occupe une place importante dans ce dispositif et que DHL a investi l'aéroport de Bruxelles-National. Cet été, nous avons donc été particulièrement surpris de la décision de la ministre fédérale, Mme Galant – qui a un temps occupé ses sièges, mais qui manifestement n'en a pas retenu grand-chose – qui a accordé à la société Ethiopian Airlines, un droit de trafic contraire à tous les protocoles. Je me suis laissé dire en écoutant, en regardant, en lisant les journaux, qu'elle aurait subi l'influence de lobbies flamands. Je suis très étonné que le MR au Fédéral, puisse subir des lobbys de quelconque parti, puisqu'il a pris la responsabilité d'aller seul dans le bateau fédéral.

Toujours est-il que cette décision est fortement préjudiciable à l'aéroport de Bierset et qu'elle nuit gravement aux intérêts wallons. J'ai vu que M. le Ministre a pris à bras-le-corps son dossier. Je souhaitais faire le point sur celui-ci, puisqu'il a quand même fait débat et qu'il a été beaucoup évoqué dans la presse cet été. Je pense que c'est le rôle aussi du Parlement d'en parler. Je souhaiterais que le ministre puisse nous donner son point de vue sur l'évolution de ce dossier qui, pour moi, est extrêmement important pour le développement wallon.

M. le Président. - Merci à M. Collignon qui a été parfait au respect du temps.

Je veux uniquement souligner cet aspect-là, mais il est important pour nos travaux.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, effectivement, des droits nouveaux ont été octroyés à Ethiopian Airlines.

Comment fonctionne le système ? Ce sont des conventions bilatérales négociées entre les États qui établissent les droits et la manière dont on les répartit sur un territoire. Jusqu'ici, Ethiopian Airlines amenait des marchandises, essentiellement fleurs, plantes de l'Éthiopie vers la Belgique et puis, ils retournaient à vide de Zaventem. Ils ont donc cherché des solutions pour rentabiliser un deuxième voyage, pour repartir vers d'autres destinations. Ces droits ont été octroyés sans contestation pour toute une série de destinations sauf sept. Pourquoi sept destinations ? Car c'était celles qui étaient déjà opérées au départ de Bierset par TNT. C'était ainsi, octroyer des droits dans le cadre de cette convention, c'était créer une concurrence à l'égard de TNT et une concurrence difficile dans la mesure où ces avions arrivant d'Éthiopie sont déjà amortis, sont vides et cherchent donc, à faible coût, à pouvoir repartir vers une autre destination.

J'ai rencontré le directeur de TNT. C'est difficilement soutenable pour lui d'avoir ce type de concurrence.

L'aspect particulier de ce débat est que la convention bilatérale, signée sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, exclut bien ces sept destinations. Néanmoins, ma collègue Jacqueline Galant a pris la décision de déroger à cela et d'octroyer, pour les mois d'août et septembre, des droits à Ethiopian Airlines.

Aujourd'hui, sur un délai aussi court, ce n'est pas encore trop grave. Mais très rapidement, les clients de TNT vont choisir l'autre alternative pour transporter entre la Belgique et notamment Hong-Kong, Dubaï et d'autres destinations qui seront proposées par deux compagnies désormais concurrentes, mais sur un

principe de deux concurrences qui n'est pas équilibré vu les raisons que j'ai évoquées, concernant la spécificité de la compagnie Ethiopian Airlines.

J'ai multiplié les interpellations à l'égard de ma collègue pour qu'elle revienne sur cette décision et qu'elle n'octroie pas, pour le mois d'octobre et les mois suivants, de nouvelles dérogations.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je remercie M. le Ministre pour m'avoir éclairé sur ladite question qui est d'importance puisque nous avons régulièrement des débats sur les développements de nos aéroports.

J'en retiens une chose, c'est que les règles peuvent être à double lecture. Je ne suis pas rassuré quand j'entends ou lis les déclarations de Mme Galant, lorsqu'elle est invitée au Cercle de Wallonie où elle déclare que son rôle est de privilégier les aéroports nationaux par rapport aux aéroports régionaux. Je me pose la question et là, je la pose par ailleurs au groupe MR, de savoir s'il existe encore une fibre wallonne dans ce parti. Cela pourrait être intéressant puisque le Fédéral a malheureusement...

(Réaction de M. Crucke)

Je sais que vous êtes le paravent et l'alibi du MR sur la politique wallonne.

(Réaction de M. Crucke)

Je vous lance un défi, Monsieur Crucke, puisque vous avez de la verve et que vous allez occuper de hautes fonctions dans cette assemblée. Convincez Mme Galant de revenir sur terre et de respecter le droit et les conventions !

(Applaudissements)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DERMAGNE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE NOUVEAU PLAN DE DÉLESTAGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le nouveau plan de délestage ».

La parole est à M. Dermagne pour poser sa question.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Ministre, chers téléspectateurs, aujourd'hui, pour une première...

M. le Président. - Monsieur Crucke...

M. Crucke (MR). - Je n'ai rien dit.

M. le Président. - J'ai cru voir que vous alliez dire quelque chose. Merci de ne rien dire.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Merci, Monsieur le Président. J'ai vu que mon temps de parole avait été entamé, mais vous me permettez de repartir à zéro.

Monsieur le Ministre, votre collègue fédéral a présenté, il y a quelques jours, la nouvelle version de son plan de délestage du réseau électrique. Pour rappel, ce plan de délestage du réseau électrique a pour objectif, en cas de pénurie d'électricité sur le réseau, de suspendre la distribution d'électricité par zones successives pour éviter un risque de black-out, que l'ensemble de la Belgique et une partie de l'Europe puissent se retrouver dans le noir.

La précédente version de ce plan de délestage avait été entourée d'une série de polémiques de trois ordres. Le premier sur l'ampleur même de ce risque de black-out ou de pénurie généralisée sur le réseau. On l'a encore vu hier, un distributeur d'électricité a signalé que l'on serait passé hier, mardi matin, à un chouia du black-out ; d'autres étant plus optimistes par rapport à cette circonstance.

Le deuxième élément de polémique était celui de l'inégalité de traitement entre la Wallonie et la Flandre. Le professeur Ernst de l'ULG avait soulevé cette question, ce qui avait amené le Fédéral à revoir quelque peu le plan de délestage.

La troisième polémique étant – on est entouré de beaucoup de municipalistes – celle du manque de collaboration et d'information du Fédéral, d'une part, par rapport à ce plan vis-à-vis de toute une série d'autres niveaux de pouvoir, la Région, les communes et les provinces d'autre part.

Monsieur le Ministre, par rapport à ce nouveau plan de délestage, mes questions sont les suivantes. Le risque est-il à ce point important ?

Deuxièmement, avez-vous eu une concertation avec le Fédéral par rapport à ce nouveau plan ? Avez-vous été interrogé par rapport aux différents risques ?

Enfin, ce plan respecte-t-il l'égalité de traitement entre les Wallons et les Flamands ?

M. le Président. - Monsieur Dermagne, vous avez fait même mieux puisque vous êtes resté dans les deux minutes, malgré la petite amputation du début. Cela me vaut le plaisir d'accueillir M. Furlan, Ministre de l'Énergie, qui va vous répondre.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Chers collègues, je

dois être un ministre privilégié puisque, à mon niveau, les concertations avec le Fédéral se passent relativement bien sur ce sujet et, contrairement à mon collègue des Finances, je ne dois pas lire la presse.

M. Dermagne (PS). - Ce n'est pas qu'une question de chiffres.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, je ne dois pas lire la presse pour apprendre les mesures qui me seront imposées. La concertation se fait avec Mme Marghem qui m'a l'air sans doute plus wallonne que d'autres ministres MR du Gouvernement.

(Applaudissements)

Ceci étant dit, c'est un problème évidemment sérieux. Le risque de délestage ou de black-out n'existe plus. Il existe un risque de délestage qui est effectivement géré. Si vous me demandez d'apprécier la nature du risque, cela dépend de conditions objectives que je ne maîtrise pas, notamment la portée de l'hiver, non pas seulement dans notre région, mais sur l'ensemble des régions d'Europe, puisque vous savez qu'aujourd'hui le marché de l'électricité est un marché libéralisé et international.

Revenons-en au plan de délestage. Il y a eu concertation entre nos administrations fédérales et régionales, notamment via la cellule de crise, et concertation entre les ministres concernés. Le plan nous paraît équilibré et l'effort sollicité de la part des Régions l'est en tout cas, nonobstant le fait qu'un certain nombre d'experts se penche encore sur le sujet et doit vérifier un certain nombre de chiffres qui nous ont été soumis. Je ne doute pas que ces confirmations, qui relèvent de la prudence de ma part, seront réellement confirmées.

Vous posez aussi la question de la répartition entre provinces. Il se fait que la répartition des zones Elia ne correspond pas aux limites géographiques des provinces. Il y a donc cinq zones existantes sur le territoire. Il est impossible pour moi, à ce stade, de regarder l'ensemble de la situation par province, mais je dois l'apprécier au niveau de la Région.

Concertation il y a. Équilibre, me semble-t-il, mais équilibre prudent, sous réserve de vérification. Je pense que nous allons continuer à être attentifs à ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je me réjouis d'entendre que la concertation a bien eu lieu et qu'elle a été efficace et qu'elle a permis, pour une fois, que l'on travaille dans un fédéralisme de collaboration que d'aucuns appellent de leurs vœux. Je ne sais pas si c'est votre personnalité particulièrement souriante et agréable qui a permis à vos collègues de vous retrouver autour de la table, mais

félicitations par rapport à cela. Je remercie la ministre fédérale d'avoir aussi joué le jeu. C'est important.

En ce qui concerne l'équilibre du plan, j'entends bien que vous ne faites pas de procès d'intention et c'est tout à votre honneur. J'entends aussi que des vérifications sont en cours. J'ai une petite suggestion : ne serait-il pas intéressant que la Région wallonne puisse s'adjoindre les services du professeur Ernst puisqu'il avait, par rapport au précédent plan de délestage, émis des critiques qui se sont avérées exactes et qui ont permis de revoir les choses au bénéfice des Wallonnes et des Wallons pour qu'ils ne soient pas plus impactés que d'autres citoyens de notre pays ?

Il faut s'imaginer ce que serait demain le délestage. Cela veut dire que l'on vivra pendant quelques heures sans électricité avec tout ce que cela peut impliquer : sans trains, c'est une des mesures qui ont été signalées par la ministre fédérale de l'Énergie. Ce sont des implications qui sont particulièrement concrètes, mais avec beaucoup de conséquences négatives pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est donc important que les Wallons ne soient pas les dindons de la farce par rapport à ce plan de délestage.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir laissé un peu de latitude. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, j'avais laissé un peu de mon temps à l'opposition.

M. le Président. - J'ai bien compris.

M. le ministre veut-il réagir à la dernière suggestion ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, je vous avoue que je ne m'occupe pas personnellement de la composition des groupes d'experts. N'en étant pas un moi-même, je ne me permets pas de qualifier qui l'est ou qui ne l'est pas, mais je retiens votre proposition. Je vais d'ailleurs m'enquérir du fait de savoir s'il n'est pas déjà associé aux travaux. S'il ne l'est pas, de savoir pourquoi parce que, effectivement, il a incontestablement développé une expertise en la matière.

M. le Président. - La parole est toujours en dernier lieu à l'assemblée.

Monsieur Dermagne, vous voulez clôturer ?

M. Dermagne (PS). - Non, merci, Monsieur le Président.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHEZ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES PYLÔNES GSM »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suppression de la taxe sur les pylônes GSM ».

M. le Ministre Furlan répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Peut-être deux préliminaires. Le premier, apparemment certains collègues n'ont pas passé de bonnes vacances, quand on sent l'agressivité dont certains font preuve. En tout cas, on peut constater que dans le groupe socialiste, on n'est pas favorable aux baisses d'impôts puisque le *tax shift* reçoit toutes les critiques possibles et imaginables. Ce n'est pas grave. Je souhaite parler ici.....

M. Dermagne (PS). - Le *tax shift* est une véritable révolution, Monsieur Bouchez. Ce sont les travailleurs et les ménages qui vont faire un chèque aux patrons. C'est une véritable révolution.

M. Bouchez (MR). - Monsieur Dermagne, ce sont les bas et moyens salaires qui verront la différence. Ce que vous, vous ne l'avez pas fait quand vous étiez au Gouvernement !

M. le Président. - Monsieur Bouchez !

M. Bouchez (MR). - Ce que vous, vous n'avez pas fait quand vous étiez au Gouvernement ! Nous, nous le faisons et nous sommes fiers de le faire.

Vous n'avez aucune leçon à nous donner !

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous n'avez plus la parole.

Je vais vous rassurer, j'ai passé de bonnes vacances. Je veux bien être indulgent avec vous, je connais vos qualités, votre sens de la réplique, mais puis-je vous inviter, gentiment quoique fermement, à vous en tenir à l'objet de votre question d'actualité qui porte, je le cite, sur la suppression de la taxe sur les pylônes GSM.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, je vous remercie. Je vous dirai juste deux éléments. Le premier, je vous rappellerai votre propre phrase : « l'insolence des propos par rapport à l'indolence des actes ». Le deuxième élément, ma question porte sur la fiscalité wallonne et donc je vais y venir, c'était une introduction puisque le Conseil du numérique a demandé la suppression de la taxe sur les pylônes GSM.

Maintenant, c'est le Conseil du numérique qui le demande, mon groupe le réclame depuis deux ans.

(Rumeurs)

M. le Président. - Je vous en prie, Monsieur Bouchez, nous vous écoutons.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. - Avec plaisir, allez-y !

(Rumeurs)

Je ne veux désigner personne, Monsieur Onkelinx. Je restitue le temps de parole à M. Bouchez, on lui a enlevé une dizaine de secondes.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Simplement, puisque lors des débats budgétaires – je pense que c'est l'une des premières interventions quand je suis arrivé dans cette assemblée – mon groupe vous avait demandé de supprimer cette taxe sur les pylônes GSM, pour deux raisons.

La première, son insécurité juridique. D'ailleurs, un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne tombera dans quelques jours, le 6 octobre, pour être précis, et certainement elle suivra l'avis de l'auditeur général qui a dit que cette taxe était illégale.

Deuxième élément, c'était un contresens – je vous assure, j'ai le document – sur le plan économique puisque le plan Marshall 4.0, c'est soi-disant l'économie numérique, c'est le développement du 4G, des services numériques en tous genres. Et vous, que faites-vous ? Vous placez une taxe qui empêche les opérateurs de déployer leur réseau 4G sur l'ensemble du territoire wallon.

Quand le MR le disait, on était raillés, on se moquait. Maintenant, c'est le Conseil du numérique qui vous le dit, qui l'a d'ailleurs dit à M. le Ministre Marcourt. C'est pour cela que ma question a été adressée au Ministre Marcourt, c'est lui qui est tenant du plan Numérique. Il se cache, il est peut-être absent, il préfère que vous répondiez. En tous les cas, le Gouvernement a la liberté bien sûr de choisir la personne qui répond, mais c'est quand même surprenant que le tenant du plan Numérique ne réponde pas.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous avez 25 secondes de plus.

M. Bouchez (MR). - La question, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, est simplement de savoir si maintenant vous allez réellement retirer cette taxe. Il semblerait que oui, qu'il y ait des discussions entre vous et vos deux collègues, MM. Lacroix et Marcourt. Mais dans quel délai ? Les opérateurs

peuvent-ils espérer, enfin, pouvoir déployer le plan Numérique ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous aurez remarqué que j'ai fait preuve d'une grande indulgence puisque le temps de parole a été très largement utilisé.

C'est évidemment le ministre qui est responsable du dossier et non pas celui que l'on désigne qui répond.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, en son nom et au nom du Gouvernement wallon. - Tout d'abord, excusez mon collègue Marcourt s'il n'est pas là. Ce n'est pas une question de volonté de ne pas répondre, mais simplement parce qu'il est retenu par une réunion, officielle ailleurs, à l'extérieur.

Deuxièmement, j'avais beaucoup apprécié le début de votre intervention qui en appelait au calme et à la sérénité d'après-vacances. Sans doute, les vôtres ont-elles dû être très pluvieuses parce que je pense que cet appel au calme s'adressait donc aux 34 autres députés, mais vous vous excluez manifestement de cet appel.

Effectivement, le Conseil du numérique a remis un rapport qui devrait être soumis au Gouvernement où ils en appellent à la suppression de la taxation sur les pylônes GSM.

Pour rappel, la taxation sur les pylônes GSM était une taxe qui a été mise à l'initiative des communes et devant la difficulté de perception par les communes, la Région wallonne a, pour les aider d'ailleurs, choisi de reprendre cette taxation.

La Cour constitutionnelle n'a en rien contesté le droit à la Région wallonne d'appliquer une telle taxe, mais simplement a dit que la Région ne pouvait pas en plus limiter l'autonomie fiscale des communes. Dès lors, nous pouvons très bien percevoir cette taxe.

Ceci dit, je pense que l'installation des hauts débits en Wallonie est quelque chose d'important et M. le Ministre Marcourt et moi-même n'avons pas attendu ni ce rapport, ni sa traduction devant le Gouvernement pour prendre contact avec les opérateurs de téléphonie.

Pourquoi ? Parce que, d'une part, vous avez raison, incontestablement, il y a le développement technologique de la Wallonie et, d'autre part – et vous êtes un municipaliste – je pense qu'il faut aussi pouvoir tenir compte d'un certain nombre de désagréments, voire de coûts qui sont causés à l'intérieur des communes du

fait de l'installation d'un certain nombre d'antennes notamment.

Il suffit pour se rendre compte de voir, lorsque vous sollicitez ou lorsque l'opérateur sollicite un permis dans une commune pour placer ces antennes, les premiers qui refusent sont ceux-là mêmes qui m'interpellent ici pour ne pas mettre de taxation. Les communes appliquant le principe de précaution sont souvent réticentes à accorder ces autorisations et quand elles les autorisent, elles demandent une juste rétribution à du travail finalement du domaine public qui est mis à disposition.

Le tout, Monsieur Bouchez, n'est pas de monter les uns contre les autres, mais de trouver une forme d'équilibre. M. Marcourt et moi-même rencontrons régulièrement les opérateurs de téléphonie pour tenir compte de ces deux éléments et je pense que nous serons à même de proposer quelque chose d'équilibré qui, je l'espère, fera consensus dans les prochains mois, les prochaines semaines.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Simplement, je pense que l'on mélange ici deux dossiers. Il y a un dossier, soit de stratégie de développement numérique, auquel cas les considérations que vous avez amenées sont bien intéressantes dans un cadre traditionnel, mais à partir du moment où la Région wallonne développe une politique de développement numérique, vous vous rendez bien compte que cette taxe ne tient pas et vous êtes obligé de le reconnaître. Quand vous dites de trouver un compromis, oui ou non, cela sera-t-il la suppression, premier élément ?

Deuxième élément, en ce qui concerne l'illégalité, je pense que le rapport de l'avocat général est très clair. Il dit que la Région wallonne n'avait pas ce pouvoir de restreindre le pouvoir fiscal des communes. Seul le Fédéral, que vous aimez tant, peut le faire. Dans ce cas-là, la taxe va être annulée.

Je ne comprends donc pas cet entêtement à vouloir malgré tout la maintenir alors qu'elle est illégale et en plus antiéconomique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est très compliqué parce que je pensais que c'était une question complémentaire et ici, c'est la même question qui est réitérée, mais je vais donc y répondre à nouveau.

(Rumeurs)

Nous allons essayer de trouver un accord avec les opérateurs de téléphonie, qui d'ailleurs ne sont pas opposés au fait de participer d'une manière ou d'une autre au financement des services à l'intérieur des communes.

Je vous rappelle que pour les communes, et vous êtes le premier, voire d'autres, à m'invectiver lorsqu'il y a une baisse des recettes à l'intérieur des communes issues d'une décision de la Région. Cela représente une recette de l'ordre de 12 millions d'euros, mais j'adresserai donc... Je pense que vous êtes échevin des Finances à la Ville de Mons et si vous pouvez vous en passer, et si toutes les communes me disent qu'il n'y a pas de souci, c'est avec beaucoup de plaisir que je supprimerai cette taxation supplémentaire parce que je n'ai pas la vocation d'un agent taxateur, j'ai simplement la vocation de faire contribuer les gens de manière juste et équilibrée aux services rendus par la collectivité.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - C'est pour cela que j'avais posé la question à M. Marcourt, parce que vous, vous abordez le problème sous l'angle des finances communales. Il y a bien d'autres manières de revoir les finances communales. On pourrait en discuter et l'on en discutera, on le fait très souvent, dans la Commission des pouvoirs locaux.

À côté de cela, un ministre nous parle d'un plan Numérique, il nous dit que c'est l'avenir de la Wallonie, et vous prenez des décisions qui sont totalement contradictoires.

Par ailleurs, vous parlez des opérateurs téléphoniques, on ne doit pas rencontrer les mêmes. Pourtant, il n'y en a pas beaucoup en Wallonie. Eux, par contre, nous disent que, dans les zones rurales en particulier, ou parfois certaines zones urbaines où il y a moins d'habitants, dans ces zones-là, ils n'installeront pas d'antenne GSM. Résultat, ces gens ne seront pas couverts par la 4G.

Tout le plan dont vous parlez depuis plus d'un an – vous avez fait des pages dans les journaux avec cela – ce n'est que du vent, comme malheureusement beaucoup de plans ici au niveau de la Région wallonne.

(Applaudissements)

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DU PARLEMENT LITUANIEN

M. le Président. - Chers collègues, un petit moment de pause. Ce matin, je vous invitais à vous investir dans les questions internationales et européennes. Nous avons la chance d'accueillir ici même, dans notre Parlement de Wallonie, une délégation du Parlement lituanien, le Seimas, qui est conduite par son Premier

Vice-Président, M. Vytautas Gapsys. Il est notamment accompagné par MM. Povilas Gilis et Andrius Masuronis, Vice-Présidents de la Commission des affaires européennes. Je vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

Je veux leur signaler que, depuis le Traité de Lisbonne, notre Parlement est érigé en Parlement national dans les compétences qui sont les nôtres. Soyez donc les bienvenus dans le Parlement de Wallonie.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

(Suite)

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE RAPPORT ALARMANT DE LA CWAPE SUR LE COÛT DES CERTIFICATS VERTS (CV) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rapport alarmant de la CWAPE sur le coût des certificats verts (CV) ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vous étonnerai pas en vous disant que je ne parlerai pas du Fédéral, mais bien d'une matière gérée par la Wallonie depuis un certain temps, que le président connaît très bien, il est le papa de la mesure des certificats verts. Ceux qui font couler beaucoup d'encre – M. Nollet nous a quittés, mais il a laissé certaines traces ici manifestement, en tout cas dans le portefeuille des Wallons.

Ce que nous annonçons depuis un certain temps, à savoir que le feuilleton des certificats verts n'était pas terminé et qu'il coûterait encore à la Wallonie, est aujourd'hui confirmé par la CWAPE. La CWAPE n'est pas libérale, le numéro un est un peu neutre, mais pas libéral.

À la CWAPE, on dit clairement : « Demain – c'est dans moins de dix ans – on va payer un pont, plus de 700 millions d'euros en plus qui vont être pris dans le portefeuille des Wallons pour les certificats verts ». Sept cents millions d'euros en plus de ce que l'on paie déjà aujourd'hui !

Monsieur le Ministre, on se connaît bien, on se fréquente dans la commission. Je n'arrête pas de vous tirer sur le costume en disant : « Fais attention, cela va coûter quelque chose ». À chaque fois, vous me dites : « On trouvera une solution *in tempore non suspecto* ». Aujourd'hui, l'addition est là. Comment allez-vous

résoudre cela ? Comment le ministre Lacroix, qui vient de nous quitter d'ailleurs, va-t-il supporter cette dette supplémentaire qu'il faudra bien payer un jour ? Si ce n'est pas lui, c'est le portefeuille du citoyen. Je mentirais en disant que les grands sourires, ce n'est pas le Gouvernement, c'est le citoyen.

Pour nous, les citoyens, c'est la population. Je veux une réponse claire et précise : avez-vous enfin trouvé une solution ? Maintenant que la CWAPE a tiré la sonnette d'alarme, va-t-on enfin s'occuper d'un dossier qui a été cochonné par un gouvernement de gauche ? Vous n'êtes pas le seul responsable, par contre vous avez la responsabilité de trouver maintenant une solution.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, évitons d'emblée le débat gauche-droite. Si je dois vous rappeler les chiffres de ce que l'on appelle la bulle certificats verts du côté flamand, elle est évaluée aujourd'hui à plus de 5 milliards d'euros, et encore ce sont les chiffres bas.

Lorsque je suis arrivé à cette responsabilité, la bulle certificats verts était de 2,4 milliards d'euros, que nous avons mis en place ; cela a été initié par le gouvernement précédent, j'ai dû concrétiser ce dossier, ce mécanisme de portage qui fait qu'aujourd'hui la bulle n'est plus que de 714 millions d'euros. Admettez qu'une grande partie du chemin a été faite.

Que le vert ait un coût, c'est incontestable. Chaque fois que nous voulons remplacer des énergies fossiles par des énergies alternatives, il faut se dire que cela générera un certain nombre de coûts supplémentaires. Nous avons une responsabilité par rapport aux générations futures. Il faut pouvoir le dire et l'assumer.

Comment résorber, à partir de ce moment, pour que cela ne pèse pas sur ce solde qui posait une question d'actualité – excusez-moi de dire qu'il est connu depuis 2013 – ce n'est pas vraiment une actualité prégnante, mais comme je connais vraiment bien le dossier ? Donc, 2,4 milliards, il reste 700 millions d'euros. Je présenterai demain au Gouvernement, en deuxième lecture, puisque la première lecture a été faite, ce que l'on appelle la transcription en objectifs annuels et par filières du soutien en certificats verts à l'horizon 2020.

En tant que président de commission – je suis désolé que vous ayez à nous quitter, je le dis vraiment sincèrement – vous avez assumé cette mission avec beaucoup d'objectivité. Je voulais profiter de cette tribune pour le dire. Je vous ai envoyé cette étude et vous avez à l'intérieur tous les chiffres qui le démontrent.

Je présenterai demain au Gouvernement, par année, par filière, quels sont les quotas de certificats verts que nous mettrons à disposition des différentes filières de production pour en arriver non seulement à remplir nos objectifs à l'égard de l'Europe, mais également des générations futures. Selon Ecolo, ce n'est pas suffisant. Selon vous, c'est trop. Moi, j'essaie de trouver un équilibre. C'est obtenir la production de 13 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2020. Par filière, par année, vous aurez la prise en charge qui sera nécessaire. C'est un point qui sera exposé demain au Gouvernement. Vous m'en excuserez de ne pas pouvoir en dire davantage sur cette option. Je peux vous dire déjà qu'il est en point A, ce qui signifie que mes objectifs sont partagés par l'ensemble des formations politiques et de mes collègues.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Ceci dit, Monsieur le Ministre, je ne vous empêche pas de nous donner la réponse à la question posée. Il ne faut pas attendre demain. Les citoyens qui vont supporter 700 millions d'euros en plus de la taxe, ils ont envie aujourd'hui de connaître la réponse et pas d'attendre que demain le Gouvernement se réunisse sur un point. Je vous demande si c'est oui ou non. Il ne faut pas être beaucoup plus long que cela.

Confirmez-vous que ces 700 millions d'euros seront supportés par le citoyen wallon suite à une décision prise par le Gouvernement wallon ? Reconnaissez-vous votre mea culpa ? On peut faire des erreurs dans la vie. On peut assumer des fautes d'autres. Vous voyez, le Président Antoine, M. Nollet après et vous avez le cadeau dans les mains. Confirmez-vous, oui ou non, que c'est bien le citoyen qui demain devra porter – je ne parle pas du système portable – tout cela, c'est-à-dire en s'allégeant de ce qu'il a encore dans sa poche ?

M. le Président. - Monsieur Crucke, je vais donner la parole à M. le Ministre Furlan, mais ne me taquez pas plus pour vous expliquer toute l'histoire des certificats verts, je l'écrirai différemment que vous, mais soit. Ma fonction de président m'oblige à donner la parole au ministre Furlan et je m'en tiendrai là.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Crucke (MR). - Vous connaissez bien ce dossier quand même, Monsieur le Président.

M. le Président. - Un peu d'objectivité ne ferait pas de tort.

(Rumeurs)

Pour l'intervention complémentaire, la parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est vrai,

Monsieur le Président, vous n'avez pas le droit à la parole dans le cadre de ce débat, je vais donc la prendre pour vous. Je trouve aussi qu'un peu de modestie et d'objectivité rendrait un peu de sagesse à ce Parlement.

Puisque vous me posez une deuxième fois la première question, vous me dites que je n'y ai pas répondu, probablement, je vous réponds que, demain, le Gouvernement se saisira de la matière, que le problème n'est pas nouveau, que nous le traitons et que ces chiffres sont connus depuis 2013.

M. le Président. - Pour la réplique complémentaire, la parole est à M. Crucke.

Cette fois, c'est la dernière, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Écoutez, quand on est étudiant et que l'on ne répond pas au professeur qui pose une question, on a droit à une seconde chance, c'est ce qui s'appelle la seconde session.

Quand, en seconde session, il ne répond toujours pas, il est busé et simplement viré. C'est ce que vous êtes aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur Crucke, de rappeler que l'on attend tout de même la délibération des professeurs avant de déclarer un étudiant comme « busé ». C'est demain le Gouvernement.

Je dis cela avec beaucoup de corrections.

(Rumeurs)

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA COLÈRE DES EXPLOITANTS
FORESTIERS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la colère des exploitants forestiers ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens vers vous en cette saison des ventes publiques de bois dans les communes wallonnes, et plus particulièrement en Province de Luxembourg, car un incident majeur

s'est produit dans la Commune d'Étalle début de cette semaine où, lors de la vente publique de bois, les exploitants forestiers ont manifesté leur colère à l'égard du DNF qui, dans les cahiers des charges, a inséré des clauses particulières visant à réduire les périodes d'exploitation des arbres, en particulier des feuillus, et de réduire ainsi la période durant laquelle ils peuvent exploiter ceux-ci.

Cela pose évidemment un problème d'accessibilité à la forêt. Cela pose un problème d'ordre économique puisque les périodes durant lesquelles il y a une nécessité de pouvoir exploiter cette forêt sont réduites dans le temps. Le risque majeur que nous allons donc rencontrer est que ces exploitants fassent appel à de la main-d'œuvre extérieure, voire de la main-d'œuvre qui vienne de l'est. Ce sont des menaces qui ont été proférées par les exploitants forestiers et ils ont purement et simplement boycotté cette vente à Étalle en raison de l'attitude prise par le DNF.

J'aimerais faire le point avec vous et savoir si vous avez pu avoir des informations plus précises par rapport aux motivations qui ont été celles du DNF lorsque les clauses ont été rédigées. Deuxièmement, avez-vous l'intention de revoir ou de donner une injonction au DNF afin qu'il revoie sa copie et rencontre ainsi les aspirations et besoins des exploitants forestiers ?

Enfin, quels sont les risques qu'il y ait d'autres incidents de ce type qui se produisent dans les communes wallonnes, et en particulier luxembourgeoises, dans les semaines à venir ? Telles sont les questions aussi prégnantes qu'utiles que nous devons vous poser aujourd'hui à ce propos, car on sait que les ventes de bois produisent un revenu important pour nos communes. Il est donc impératif que celles-ci puissent se dérouler dans des conditions optimales.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, il y a, lors des ventes publiques de bois, un cahier des charges général auquel on peut ajouter des clauses complémentaires. Cela a été le cas dans la situation que vous évoquez. Ces clauses complémentaires sont soit prises à l'initiative du DNF chargé du cantonnement, en l'occurrence ici, Arlon, soit à l'initiative du collègue des bourgmestres et échevins. Bien entendu, les clauses sont décidées, in fine, par chaque conseil communal.

Deux clauses ont été insérées de manière complémentaire. L'une à l'initiative, d'après mes informations, du DNF qui avait la volonté de protéger la régénération naturelle des coupes en diminuant le temps d'exploitation possible, et l'autre à l'initiative des communes qui souhaitaient avoir une réserve de

houppiers suffisante pour permettre la mise à disposition de bois de chauffage à un nombre important de leurs concitoyens, avec une généralisation sur l'ensemble des communes qui ont regroupé leur offre de vente. On doit bien constater que cela a provoqué la colère des exploitants forestiers. Il y a une réunion qui s'est immédiatement tenue sur place et une nouvelle vente va être décidée avec un rééquilibrage au niveau des clauses.

En ce qui me concerne, je n'ai pas la possibilité – puisque ces clauses complémentaires ne viennent pas, pour être autorisées, ni à la direction du DNF à Namur ni chez le ministre. Par contre, j'ai pris l'initiative, en fonction de ce qu'il se passait, d'organiser une réunion avec UREBO, l'Union des villes et communes, avec la direction du DNF et avec toutes les personnes concernées, de manière à éviter qu'il y ait une généralisation de ces types de problème.

Le Code forestier et son application, c'est un échafaudage délicat. On a voulu – et le Parlement a voulu – préserver à la fois les fonctions environnementale, sociale, touristique, économique, aussi écologique de la forêt. Il ne faut pas oublier que la fonction économique est aussi indispensable, non seulement pour les revenus des communes, mais aussi pour les nombreux emplois du secteur forestier.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réponse apportée. Je note tout simplement qu'il y a une initiative prise par le DNF – ici, le cantonnement d'Arlon en particulier. Mais il faudrait éviter à l'avenir que le DNF ne continue à prendre des initiatives sans toujours éclairer au mieux les collègues.

On sait ô combien les cahiers de charge sont complexes, denses, les collègues font confiance aux techniciens. Il serait peut-être utile – j'en appelle vraiment à ce que vous preniez une initiative à ce niveau – que vous donniez injonction au DNF d'avertir, de manière claire et précise, les collègues, les communes, des modifications qu'ils introduisent ou des initiatives qu'ils prennent dans ce type de cahier de charge, afin d'éviter les écueils que nous connaissons.

Ici, manifestement, cela crée une grogne, un sentiment de ce qu'il n'y a pas eu de dialogue entre les uns et les autres. Or, il m'apparaît que le DNF doit pouvoir instaurer ce dialogue aussi avec les exploitants forestiers, avec les communes. Il devrait y avoir préalablement concertation. Pouvez-vous vous engager à inviter le DNF, ou donner injonction au DNF, de pratiquer de la sorte ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est l'objet de la réunion que j'ai convoquée. Je souhaite que les conseils communaux et les collègues, en particulier, soient plus attentifs. Pour qu'ils y soient plus attentifs, il faut qu'il y ait une information, de la proactivité. Il faut attirer l'attention des mandataires sur les changements proposés, même si ici, une partie des changements venait des conseils communaux eux-mêmes.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et l'initiative qui sera ainsi prise.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT DES
DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT POUR LA
FÊTE DU SACRIFICE SUR LES ÉLEVEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme De Bue à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'impact des décisions du Gouvernement pour la fête du sacrifice sur les éleveurs ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, demain c'est la fête du sacrifice. Suite à un avis du Conseil d'État, vous avez pris la décision d'interdire l'abattage, sans étourdissement, dans les lieux temporaires et donc de limiter les abattages rituels aux abattoirs permanents et agréés.

Suite à cette décision, la communauté musulmane a décidé de boycotter la fête du sacrifice et dès lors, invite ses fidèles à verser l'argent à des associations qui s'occupent des plus démunis ou des réfugiés.

Il y a, Monsieur le Ministre, une grande inquiétude qui se manifeste du côté des éleveurs. Il y a, en Wallonie, 10 000 agneaux qui sont achetés dans le cadre de cette fête du sacrifice au prix de 150 euros à 200 euros, on peut bien sûr évaluer le montant. Les éleveurs sont très inquiets. Suite à ces décisions, le prix de la viande chute. On est déjà de 3 euros à 2,2 euros du kilo. Certains ne savent pas comment écouler leur marchandise, d'autres iront en France puisque la France n'applique pas cette législation. Ils vont malheureusement vendre à perte.

Monsieur le Ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour aider les éleveurs ? Bruxelles, par exemple, n'a pas suivi cette décision, cet avis du Conseil d'État. Elle a laissé le temps au secteur de s'adapter. Elle a laissé un an pour permettre à tous les acteurs de s'organiser. Dès lors, pourquoi n'avez-vous pas fait la même chose que Bruxelles ?

Pouvez-vous évaluer la situation, nous donner écho des mesures que vous avez prises pour aider ces éleveurs ? Parce que tout à l'heure, on abordait la fibre wallonne, c'est l'occasion de le démontrer.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, effectivement, nous avons suivi l'avis du Conseil d'État et ce n'est pas une nouveauté en ce qui nous concerne sur cette thématique puisque dès l'année dernière, nous avons annoncé qu'il s'agissait de la dernière édition où nous acceptons, en septembre dernier, début octobre, que la fête du Sacrifice puisse continuer à être organisée dans des abattoirs temporaires. Cela avait été annoncé dès l'année dernière.

Suite à cette décision de l'année dernière, nous avons rencontré l'Exécutif des musulmans qui a validé. J'ai un courrier de l'Exécutif des musulmans qui valide bien plusieurs choses : le fait que l'abattage sera organisé dans les abattoirs fixes agréés, qu'il pourra avoir lieu sur trois jours et non pas sur une seule journée comme c'était le cas auparavant de manière à pouvoir accueillir plus d'animaux dans ces abattoirs et enfin, qu'il y aurait une formation des sacrificateurs qui interviendraient dans le cadre de ces abattoirs. Noir sur blanc, c'est la confirmation d'un accord que je détiens et qui est signé par l'Exécutif des musulmans.

Parallèlement, nous avons établi des négociations aussi avec les abattoirs fixes pour augmenter leur capacité, pour les informer des trois jours et les inciter à accueillir notamment plus de personnes pour l'abattage de moutons. Une série d'abattoirs sont entrés dans la dynamique et nous avons, aujourd'hui, le double de capacité de l'année dernière.

Vous évoquez 10 000 animaux, c'est effectivement le cas. 3 000 de ces 10 000 animaux étaient abattus dans des abattoirs temporaires. Le problème se pose donc sur 3 000 et cette capacité peut être accueillie dans les abattoirs fixes agréés. Nous ferons d'ailleurs l'évaluation en partenariat avec le ministre Collin la semaine prochaine avec le secteur concerné, avec les éleveurs ovins. Les inscriptions dans les abattoirs fixes fonctionnent bien. Je ne sais pas dans quelle mesure l'appel au boycott sera suivi. Nous l'évaluerons

précisément avec les éleveurs la semaine prochaine et nous prendrons des décisions pour les soutenir le cas échéant. On doit trouver une formule pour les accompagner et organiser aussi plus efficacement encore 2016. On aura une année de recul. Ce mouvement vers les abattoirs fixes agréés, le respect de la loi, doit pouvoir s'organiser et il le sera d'autant plus facilement en 2016.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

Vous serez d'accord que je ne suis pas tout à fait satisfaite dans la mesure où vous avez expliqué la concertation avec la communauté musulmane, mais les éleveurs de moutons vous reprochent clairement une décision trop rapide. Vraisemblablement, ils n'ont pas été associés à cette concertation. Ils disent, et il y a des exemples concrets qui sont dans la presse, qu'ils n'ont pu anticiper votre décision. J'entends bien que vous allez évaluer la situation, c'est une bonne chose. Mais il y a un boycott général et pas uniquement pour les 3 000 moutons qui étaient concernés par des abattages temporaires, mais également pour ceux qui sont concernés par les abattages dans des installations fixes. Il y a toute une filière qui s'inquiète de la situation : les éleveurs bien sûr, mais les abattoirs et également les bouchers qui ne savent plus comment ils vont pouvoir nouer les deux bouts, d'autant plus qu'ils ont consenti des investissements importants.

Je repose la question, Monsieur le Ministre : quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour aider les éleveurs ?

M. le Président. - Pour l'intervention complémentaire, la parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Vous redire que les éleveurs ont déjà été concertés et que nous avons convenu avec eux – nous nous voyons après la fête – pour estimer et pour avoir plus qu'une estimation, mais des précisions sur la manière dont le boycott aura été suivi ou pas. Nous avons aussi des indications sur des inscriptions qui sont assez massives dans les abattoirs existants. Nous mesurerons avec les éleveurs et avec mon collègue, le ministre de l'Agriculture, la semaine prochaine la situation pour définir des moyens de les aider.

Je ne sais pas préjuger de ce que sera le préjudice tant que l'on ne peut pas le mesurer. Ils ne sont pas en mesure de le mesurer aujourd'hui. Ce qu'ils demandent dans les prochains jours, c'est de travailler, vendre les animaux et nous évaluerons ensemble les dégâts éventuels la semaine prochaine.

(Applaudissements)

M. le Président. - Bien sûr, Madame, il vous reste le soin de clôturer en une minute.

Mme De Bue (MR). - J'entends bien M. le Ministre, mais je déplore, et vous avez vous-même prononcé le mot « préjudice », je déplore quand même un manque total de préparation dans la gestion de ce dossier. Il y a toute une filière économique qui a été clairement ignorée, je trouve cela vraiment déplorable et j'espère sincèrement que l'on ne laissera pas ces éleveurs sur le carreau.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BROGNIEZ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN- ÊTRE ANIMAL, SUR « LA COMPLEXITÉ DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT DES ENGRAIS DE FERME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Brogniez à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la complexité de la procédure de transfert des engrais de ferme ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, de nombreux agriculteurs wallons avaient rejoint Namur ce matin pour manifester devant notre Parlement. Ils voulaient exprimer, entre autres choses, leur ras-le-bol face à la lourdeur administrative de la procédure de transfert d'engrais de ferme.

Leur revendication est claire, oui à la préservation de l'environnement, mais moins d'administratif.

En effet, outre la signature d'un contrat, il faut prénotifier et postnotifier chaque transfert, ce qui d'une part est lourd d'un point de vue administratif, et qui d'autre part laisse vraiment très peu de place aux aléas du travail agricole.

Alors, Monsieur le Ministre, au mois de mars vous vous étiez engagé à voir comment simplifier le système, mais au mois d'août, vous avez fait marche arrière, puisque vous avez annoncé votre intention de ne rien modifier.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Que répondez-vous aux attentes des agriculteurs ? Enfin, quid des pistes qui vous avaient été apportées, à savoir l'utilisation de SMS et le développement d'une application smartphone ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, nous n'allons effectivement pas modifier le PGDA actuel tout de suite, puisqu'il n'est toujours pas approuvé par la Commission. Donc en juin 2014, une décision a été prise par rapport au PGDA.

Il est toujours en discussion entre les administrations régionale et européenne. Avec des propositions de l'Europe qui vont vers un durcissement de ce texte.

Dès lors, il ne nous apparaît pas opportun d'aller le modifier.

On doit pouvoir, à l'intérieur du PGDA tel qu'il existe aujourd'hui, essayer de trouver des mesures de simplification purement administratives, des facilités d'inscription, d'utilisation du logiciel.

Ce qui a été fait ces derniers mois, à la demande d'un certain nombre d'agriculteurs, était de pouvoir donner mandat à un autre agriculteur de pouvoir faire l'inscription. Cela a été fait, c'est réglé depuis deux mois, c'était une demande importante. Une série d'agriculteurs qui n'ont pas l'habitude d'utiliser de l'informatique voulaient pouvoir demander à quelqu'un d'autre de le faire – soit leur syndicat soit un collègue.

Deuxièmement, et ce sont les décisions annoncées ce matin, tout d'abord une procédure d'amnistie, je dirais, de tous ceux qui n'ont pas utilisé le dispositif depuis le début de l'année, puisque dans le courant du mois d'octobre – ils sont quelques centaines – ils vont recevoir un courrier leur permettant de se régulariser. Ils seront accompagnés dans cette démarche pour remplir le formulaire de manière à pouvoir faire en sorte que fin 2015 tout le monde soit en ordre et que personne ne soit pénalisé en 2016.

Autre décision de ce matin, c'est de travailler ensemble avec les agriculteurs sur la simplification du logiciel d'encodage existant. Ils estiment que le nombre de clics, que le temps qu'il faut passer sur ce logiciel est excessif et l'on doit essayer de trouver des modalités pour leur faire gagner un certain temps.

Troisième décision, lorsqu'ils ne veulent pas utiliser l'informatique, ils peuvent actuellement utiliser une forme « papier ». Dans ce cas, ils doivent prévenir 48 heures à l'avance. Nous avons ramené ce délai à la veille à 14 heures, en renforçant l'administration en conséquence pour pouvoir, entre 14 heures et la fin de la journée à l'administration, encoder le document et faire en sorte qu'il puisse être normalement contrôlé le lendemain. Je vous rappelle que l'obligation de contrôle

est importante, elle est demandée par l'Europe et elle conditionne la délivrance de toute une série d'aides de la politique agricole commune.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, je note les différentes avancées, si l'on peut les appeler ainsi, que vous venez de citer.

Vous dites que le PGDA est toujours en discussion à l'Europe, mais justement, cela ne fait-il pas partie aussi de votre rôle de sonner le signal d'alarme au niveau de l'Europe et de leur signaler que cela pose problème déjà maintenant ?

Vous avez annoncé une concertation avec le secteur. Nous serons attentifs à ce que cette concertation se fasse et à ce que, encore une fois, vous ne changiez pas d'avis sur le sujet.

Enfin, concernant le délai de 14 heures, donc la prénotification, c'est encore trop. Pour avoir pu discuter avec des collègues agriculteurs pendant le temps de midi, je peux vous dire que cela fait mal.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Sur les discussions avec la commission, pour bien comprendre le dispositif, un PGDA est proposé actuellement à la commission et celle-ci l'estime insuffisamment dur et veut des contrôles supplémentaires.

Dans ce cadre, on est en train de se battre pour ne pas imposer ces contrôles supplémentaires et pas uniquement des contrôles d'ailleurs, des règles supplémentaires sur le stockage du fumier aux champs, sur la comptabilisation non pas sur l'ensemble de l'exploitation, mais à la parcelle, sur la mise en place d'un système de GPS pour suivre les véhicules lors des transports, toute une série de conditions supplémentaires.

Nous nous attachons surtout beaucoup à faire en sorte qu'ils oublient cela pour le moment compte tenu notamment de l'amélioration des résultats que nous obtenons sur les captages d'eau. Il y a un premier frémissement, une première diminution de quantités d'azote, les fameux 50 milligrammes par litre que l'on ne doit pas dépasser. On essaie de négocier avec eux que les résultats positifs montrent que nous travaillons bien et nous ne devons pas encore une fois changer les règles.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Continuez à négocier et montrez que vous avez vraiment la réelle volonté de soutenir le secteur agricole.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENRY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA POLITIQUE
CLIMATIQUE ET LA PRÉPARATION DU
SOMMET DE PARIS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la politique climatique et la préparation du Sommet de Paris ».

J'en profite pour rappeler à l'assemblée et aux téléspectateurs que les questions urgentes et d'actualité sont conditionnées au nombre d'élus par groupe. C'est donc un calcul de proportionnalité qui commande le dépôt des questions.

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous êtes aussi le ministre du Climat, on l'oublie parfois. Ce sujet sera particulièrement important ce trimestre. On peut dire que ce sera également un trimestre du climat puisqu'il y aura, dans deux mois, le fameux Sommet de Paris où il y aura de grandes discussions pour espérer aboutir à un accord international sur les engagements vis-à-vis de la politique climatique.

On sait que ce sujet est crucial puisque, aujourd'hui, on n'a plus aucune certitude de garantir une limitation du réchauffement mondial à deux degrés, ce qui est extrêmement grave puisque au-delà de deux degrés, les scientifiques nous disent que les effets ne sont pas connus.

Je voulais profiter de cette séance de rentrée, après nos vacances parlementaires, pour que vous puissiez faire le point sur ce sujet.

Il y a eu différents éléments. La semaine dernière, le Conseil européen de l'environnement a pris une position en prévision du Sommet de Paris. Quelle est votre analyse de cette position ? Est-elle suffisamment ambitieuse ?

Deuxièmement, en interne de la Belgique, on a connu les guéguerres entre les gouvernements – la politique climatique n'en est pas épargnée – pour savoir qui présiderait la délégation à Paris, qui ferait quoi, et cetera. Les choses aujourd'hui sont-elles claires ? Comment se prépare cette très importante réunion de Paris ? Qui fera quoi ?

En particulier au sein de la Wallonie, qui représentera aussi le Gouvernement wallon entre vous ou M. le Ministre de l'Environnement, M. Di Antonio dans le Conseil de l'environnement puisque ce conseil se réunit tous les jours pendant de telles négociations. Il est particulièrement important pour la négociation et la position européenne qui sera défendue. Cet élément n'était pas clair jusqu'ici. Cela me paraît très important de le savoir.

Enfin, quels sont les autres éléments, les autres initiatives que vous avez prises en préparation du Sommet de Paris ? Le *burden sharing*, l'accord belge pour 2020, sera-t-il enfin derrière nous dans les prochaines semaines pour que nous ne soyons pas ridicules à Paris en étant incapables d'annoncer un accord belge sur les objectifs précédents, c'est-à-dire ceux de 2020 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, il y a plusieurs questions dans votre question. Vous m'annoncez souvent que, lorsque vous étiez aux responsabilités, vous avez eu un quasi-accord, j'y reviendrai à la fin. Moi, j'ai hérité d'un non-accord que j'essaie de résoudre.

Il y a plusieurs problèmes. D'abord, la position européenne est-elle suffisamment ambitieuse ? Je pense qu'elle l'est. Il y a en tout cas une position commune au niveau européen, ce dont on peut se réjouir. On peut toujours regretter – je le dis à titre personnel – que cette position européenne ne soit pas assortie d'un grand plan d'investissement qui aide les opérateurs, notamment les pouvoirs publics, à investir dans le domaine des énergies renouvelables, mais nous sommes en dehors du débat.

Dans ce débat des accords intrabelges, qui représentera qui ? C'est une question un peu anecdotique. Sachez en tout cas que, dans la maison Belgique, à l'intrabelge, il y a une proposition faite sur la table, notamment que la Wallonie représentera bien le pays lors des négociations intraeuropéennes. J'y serai dans la partie énergie. Mon collègue, M. Di Antonio, y sera pour la partie environnement. Rassurez-vous, dans d'autres pays, dans d'autres régions, le ministre du Climat n'est pas non plus le ministre de l'Environnement, n'est pas non plus le ministre de l'Énergie. Croyez-moi, c'est une position partout partagée entre les différents pays.

J'ajoute qu'à ma demande le ministre-président nous accompagnera parce qu'il veut marquer – c'est l'intérêt de l'ensemble du Gouvernement – une position forte de la Wallonie en la matière. Je le remercie d'ailleurs d'avoir souscrit à ma demande.

Deuxièmement, le financement international. Vous savez que c'était un élément bloquant de la négociation. Le Gouvernement wallon a pris attitude dès le mois de juillet de dissocier le financement international de l'ensemble des accords *burden sharing*, c'est-à-dire que notre volonté est de participer, à hauteur de ce qui nous est demandé, à ce financement international et nous aurons demain le débat au Gouvernement sur la hauteur de ce financement, des marges budgétaires qu'il sera possible de dégager. Mais la décision de principe a été prise.

Troisièmement, le *burden sharing*, ce sont deux choses. D'une part, quelle est, dans l'objectif des 13 % de production d'énergie renouvelable pour la Belgique, la part que chacune des régions, y compris le Fédéral, doit s'assigner ? C'est, d'autre part, la répartition de la vente aux enchères des quotas de CO₂.

Nous avançons en la matière. De nombreuses réunions de cabinet, de nombreuses réunions avec les chefs de cabinet devraient se concrétiser par une réunion entre ministres dans les prochaines semaines. Peut-être, face à la pression de la Conférence de Paris, en tout cas j'espère par une volonté plus déterminée de participer au financement de cette politique bien nécessaire, nous pourrions vous annoncer un accord dans les prochaines semaines.

Je terminerai par une note d'humour, si vous me le permettez. Chaque fois que vous me dites : « J'ai presque conclu l'accord », j'ai tendance à vous appeler le Jean-Claude Dusse de la politique. Vous avez presque conclu l'accord. J'espère quant à moi pouvoir le conclure définitivement.

M. le Président. - Je rappelle à chacun de respecter le temps de parole.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - C'était fort drôle, en effet, Monsieur le Ministre. Il faudra un jour arrêter de rester sur le passé. Le Gouvernement est en place depuis plus d'un an et doit assumer sa propre politique. On a une situation vraiment dramatique : observer les gouvernements belges englués dans cette discussion à deux mois de la négociation de Paris pour expliquer comment on réalisera ou pas nos engagements pour 2020. Mais à Paris on ne parlera pas de cela, on parlera d'après. C'est très mauvais pour notre image et notre capacité de discussion. Je vois que cela a visiblement très peu avancé depuis les vacances.

J'aurai une question complémentaire, puisque c'est la nouvelle formule possible. Vous ne m'avez pas répondu quant à la participation formelle au Conseil de l'environnement. Je découvre, dans votre réponse, qu'il n'y aura pas deux, mais trois ministres wallons qui seront présents à Paris. Cela compensera l'année passée, puisqu'il y en avait zéro. C'est bien qu'il y ait trois

ministres wallons, mais qui fera quoi ? Qui pilotera quoi ?

Qui sera le ministre, parce qu'il n'y en aura pas deux, qui participera chaque matin aux réunions informelles du Conseil de l'environnement européen ? C'est là que se négocieront véritablement les discussions, le mandat européen. L'Europe, à l'échelle internationale, aura un poids considérable dans la discussion. Qui donc sera ce ministre parmi vous trois ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous m'excuserez si je n'ai pas été clair. Je croyais l'avoir été.

Suivant l'ordre du jour, les réunions qui seront convoquées, cela sera soit M. le Ministre Carlo Di Antonio soit moi-même. J'ajouterai que M. le Ministre-Président étant là – je pense qu'il représente l'ensemble des familles politiques – M. le Ministre Carlo Di Antonio et moi-même souhaiterions d'ailleurs qu'il porte la voix de la Wallonie. Je pense qu'elle est d'autant plus forte qu'elle est portée par le chef du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Si je comprends bien, Monsieur le Ministre et Monsieur le Ministre-Président, il y aura un ministre assis dans la salle du conseil et deux autres dans le couloir et, régulièrement, vous échangerez, vous entrez et vous sortez. Parce qu'il s'agit d'une réunion informelle ; vous pensez bien que les ordres du jour ne sont pas connus à l'avance, puisque l'on y discutera de ce qui sera sorti des négociations entre techniciens durant la nuit. C'est chaque fois comme cela que les choses se passent. Bien entendu, ce sera mélangé entre climat, énergie et environnement.

Je pense que ce n'est pas du tout opérationnel comme formule. Je vous engage vraiment – il reste encore deux mois – à ce que les choses soient plus organisées entre vous, parce que la Wallonie, à cette période, représentera la Belgique – ce n'est pas juste pour la Wallonie – et pèsera dans le Conseil européen. L'Europe sera un poids lourd de la négociation et on parle là d'une négociation d'une importance capitale.

M. le Président. - Merci pour votre ultime...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - M. le Ministre-Président ne suffit pas...

M. le Président. - Monsieur le Ministre, je suis désolé, mais il y a deux temps de parole et il est de tradition, et c'est notre règlement, de surcroît, que le député clôture l'échange avec le Gouvernement.

Ceci du reste clôture la série des questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour de notre séance publique.

DÉBAT SUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 145.4 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - Cela nous amène à un débat, puisque – je le dis pour celles et ceux qui nous regardent – lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur le même sujet, nous sommes autorisés à organiser un minidébat pour que les échanges soient plus vifs et que le ministre ou les ministres répondent en une fois à tous les orateurs.

L'ordre du jour appelle le débat – et il est de circonstance, vous le comprendrez aisément – sur l'accueil des réfugiés, en application de l'article 145.4 du règlement.

Le temps de parole, pour que chacun puisse s'y retrouver, là aussi, il est ramassé : pour le groupe MR, 5 minutes ; le groupe socialiste la même chose ; cdH la même chose ; Ecolo, 3 minutes ; le PTP et le PP, 2 minutes.

Qui ouvre – si j'ose dire – le débat ? Je me tourne vers M. Jeholet. Oui, Monsieur Jeholet. Nous entendrons ensuite, Mme Zrihen pour le PS, Mme Salvi pour le cdH, MM. Daele, Gillot et Puget.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, cinq minutes, c'est peu pour aborder une problématique aussi interpellante, aussi sérieuse que les réfugiés, que la vague de migrants que nous accueillons, aujourd'hui, en Belgique.

Je pense que chaque niveau de pouvoir a ses responsabilités. On pourrait évidemment, mais ce n'est pas le lieu, débattre de l'Europe et, soyons clairs, de l'incapacité de l'Europe – je suis un Européen convaincu – à répondre à cette problématique, à dénoncer certains pays qui ont eu besoin de l'Europe et qui font preuve, aujourd'hui, d'un manque de solidarité totale par rapport à cette problématique.

On pourrait évidemment aborder aussi, c'est l'actualité au Fédéral, l'accueil de ces migrants, le parcours d'un demandeur d'asile. Je pense que chaque institution a ses compétences.

Aujourd'hui, je souhaite évidemment interroger le Gouvernement et intervenir dans ce débat par rapport aux mesures que le Gouvernement wallon va prendre par rapport aux migrants, par rapport aux réfugiés.

Tout d'abord, un élément et je souhaite revenir sur cet élément. Parce que voilà plus de 10 ans que nous débattons, dans ce Parlement, du parcours d'intégration des demandeurs d'asile, des primo-arrivants. On a eu des débats et, chaque fois, le MR a été isolé face aux trois autres formations politiques relativement au côté obligatoire de ce parcours et notamment de l'apprentissage du français. Que voulez-vous que des personnes, des primo-arrivants, des réfugiés, s'intègrent dans notre Région s'ils ne connaissent pas la langue de la Région ? Que voulez-vous qu'ils trouvent un travail demain ? Que voulez-vous qu'à travers le lien social, qu'à travers le logement qu'ils peuvent réclamer, ces personnes d'intègrent dans notre Région, aujourd'hui ?

L'ensemble des formations politiques, excepté le MR, a toujours refusé ce côté obligatoire de l'apprentissage du français. Je me souviens que, peu avant les élections, nous avons voté un texte, en 2014. Et nous avons été isolés alors que nous demandions ce côté obligatoire. Pendant la campagne électorale, je me souviens de certains débats par le Parti socialiste. Je pense que vous avez assumé votre choix, votre vote de ce décret, mais une autre formation politique qui compose – et je ne polémique pas ici – la majorité et qui fait partie du Gouvernement, qui dès la campagne électorale, reconnaissait l'erreur, ne comprenait pas pourquoi ils n'avaient pas suivi le Mouvement réformateur.

Aujourd'hui, j'entends les déclarations des uns et des autres et je me réjouis, au nom du Mouvement réformateur, que l'ensemble des formations politiques reconnaisse la nécessité de l'obligation du parcours d'intégration et notamment l'apprentissage du français. Un texte existe, aujourd'hui, et M. Prévot le sait, nous avons eu l'occasion, en mars dernier, d'en débattre. J'ai demandé dans l'urgence que ce texte soit redébatte en séance de commission la semaine prochaine et j'espère qu'avant la discussion budgétaire, l'on pourra se prononcer par rapport à ce parcours obligatoire d'intégration.

Deuxièmement, c'est le volet budgétaire. Quelle mesure d'accompagnement ? M. Prévot avait souligné au mois de mars qu'il y réfléchissait pour le budget 2016. Je ne crois pas trahir la réalité. Évidemment, il y a une actualité qui fait que l'on doit prendre des mesures d'urgence et à la limite, que l'on ne doit pas attendre le budget 2016 pour consacrer les moyens budgétaires nécessaires pour rendre ce parcours obligatoire. M. Prévot parlait, à l'époque, de 5 à 7 millions d'euros. Aujourd'hui, on parle de 5 à 10 millions d'euros. Vu l'actualité, vu le nombre de réfugiés et de migrants, j'aimerais savoir le calcul. En effet, je suis un peu surpris, car à l'époque, on n'était pas confrontés à la réalité que nous connaissons aujourd'hui. Quel est le calcul par rapport aux moyens budgétaires ?

Deuxième volet, Monsieur le Ministre-Président, je crois que c'est vous ou M. Prévot qui allez répondre.

Nous aurons aussi l'occasion d'interroger le ministre Furlan par rapport au logement. On sait que 40 000 personnes, en Wallonie, attendent aujourd'hui, un logement public. Qu'en est-il du logement par rapport à la problématique des migrants ?

On pourrait aussi interroger Mme la Ministre Tillieux par rapport au volet insertion socioprofessionnelle. On sait qu'il y a 50 métiers en pénurie en Wallonie. Va-t-on consacrer des moyens pour former rapidement ces personnes pour qu'elles puissent peut-être avoir un métier en pénurie aujourd'hui en Wallonie ?

Voilà des questions existentielles et qui méritent, je pense, un débat serein, un débat démocratique et au-delà des clivages politiques.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, ce qui est extrêmement particulier, ce serait de s'imaginer que nous vivrions en Région wallonne dans une île complètement coupée de tout et que, bien entendu, il ne serait pas question de parler de l'Europe, que, bien entendu, il ne serait pas question de parler du Fédéral et que, bien entendu, nous sommes dans l'autonomie la plus complète. Oui, c'est vrai, il y a peut-être les communes qui sont clairement identifiées et qui sont au premier rang de celles qui aujourd'hui se retrouvent dans la situation de devoir – partout en Europe, partout en Région wallonne, partout au Fédéral – gérer la migration.

Oserais-je quand même prendre le temps de dire que c'est une question extrêmement grave ? Grave dans le sens où l'on aurait presque le sentiment, dans la manière dont certains le présentent, que les gens ont quitté la Syrie, hier, ou d'autres lieux et sont arrivés au bout de deux heures, directement à nos portes et que ceci était tout à fait imprévisible.

Ceci est inexact. Aujourd'hui, nous pouvons le dire et l'affirmer. Cela fait des mois que plusieurs personnes, des ONG, des associations et même un certain nombre de citoyens ont annoncé qu'il y avait un flux migratoire extrêmement important qui allait arriver. Mais, en dépit de cela, une autre autorité – eh oui, c'est le Fédéral, même si l'on a dit qu'il ne fallait pas en parler – c'est le Fédéral qui a décidé de fermer pour des raisons de rentabilité un certain nombre de lieux et d'espaces. Maintenant, face à la réalité à laquelle nous sommes confrontés, il faut ouvrir de toute urgence, dans l'imprévoyance et ouvrir avec un certain nombre de règles.

Ne serait-il quand même pas important – cela était dans la question que j'avais posée tout au début et que l'on met dans le débat aujourd'hui – de voir, dans un premier temps, quel type de concertation il est possible

de faire aujourd'hui entre le Fédéral, les Régions et les communes ? Cela me semble vraiment de la politesse, je dirais de la prévoyance et de la gestion politique la plus élémentaire.

Se retrouver, tous les jours, confrontés à la présence, telle que nous le voyons dans la capitale de l'Europe, qui est aussi dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un nombre extrêmement conséquent de personnes qui sont dans des parcs, malgré le fait qu'on leur fait d'autres propositions, c'est quand même quelque chose qui impacte tous les citoyens, qu'ils soient dans les communes ou en Région wallonne, ou même au niveau fédéral.

Première question – elle est fondamentale – quelles concertations avons-nous aujourd'hui avec le Fédéral, dans la mesure où l'on se retrouve avec une information régulière concernant 250 personnes qui reçoivent un traitement tous les jours ? Alors que l'on plaide, en Région wallonne aussi, pour qu'il n'y ait pas seulement une concentration sur la capitale – ce qui nous donne tout à fait à la fois un non-respect de la dignité la plus élémentaire des gens – et aussi le fait que nous pourrions voir cet afflux s'organiser autrement.

Deuxième élément, quelles sont les réponses que nous donnons directement dans les centres accueillant ces personnes ? Lorsque – je ne peux parler que de ce que je vois dans ma région – les familles sont arrivées, celles et ceux qui ont dû gérer immédiatement les réponses, ce sont bien sûr les communes, les associations sur le terrain, les écoles et, bien entendu, le CPAS.

J'ai entendu parler d'une somme de 37 millions, étant donné la situation, et cetera, la précarité... Il n'y a aucune autre somme complémentaire, aucune information complémentaire donnée à ce jour. On est tout simplement dans une non-gestion où certains voudraient, aujourd'hui encore, avoir vraiment une série de caresses positives, parce qu'ils ouvrent un espace où, soi-disant, l'on se plaint de ne pas avoir 500 personnes dans des dortoirs.

Allez, un peu de dignité quand même quand il s'agit de parler des migrants ! Tout simplement parce que l'on a peut-être, pour certains – et vous permettez M. Jeholet – une mémoire très courte de la manière dont les migrations se font et dans la manière dont les migrations se sont organisées.

On parle de personnes qui ne sont peut-être pas européennes aujourd'hui. Je rappelle que quand on s'est retrouvés sous les bombes dans toutes nos régions, en Wallonie, on est tous partis en France. Y a-t-il eu ce type d'accueil ? Non. Nous a-t-on offert des tentes dans des dortoirs ? Non. Nous a-t-on offert carrément des situations où les gens disaient : « C'est inadmissible et il faut que l'on contrôle dans les bus pour voir qui est là » ? Non ! On a laissé les gens se sauver d'abord.

Je rappelle qu'en Syrie, c'est 50 % de la population qui part depuis 18 mois, deux ans, depuis des semaines et des semaines. Ce sont des gens qui marchent et qui marchent, qui arrivent en Europe.

Au niveau de l'Europe, ceux qui sont au niveau du Fédéral et qui sont les interlocuteurs européens ont aussi une responsabilité pleine.

Je ne dis pas que les responsabilités n'ont pas été prises à ce niveau-là, mais dire que l'on ne doit pas en parler, ici, alors qu'une interpellation peut être faite pour exiger qu'il y ait une répartition, comme celle proposée au niveau européen, mais une répartition avec sanction. Ce serait bien trop facile, à un moment donné, de ne bénéficier que des avantages européens et de ne pas en avoir les conséquences. Puisque nous avons une autorité ici...

M. le Président. - Madame la Députée...

Mme Zrihen (PS). - ... qui a aussi une responsabilité européenne... On est tous là pour parler de l'Europe lorsqu'il s'agit du CETA et du TTIP, eh bien, parlons-en aussi au niveau de l'immigration. Je pense qu'il est important que, là aussi, nous fassions une information pour dire qu'il est inadmissible qu'il n'y ait pas de sanctions. Par rapport à la Hongrie dont on dénonce depuis plusieurs mois...

M. le Président. - Madame la Députée, je dois vous demander de conclure.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, si vous me demandez de conclure, je crois que la responsabilité, ici, sera qu'il y aura des dispositions prises au niveau de la Région wallonne et elles le sont au niveau du parcours d'intégration. Elles le seront parce qu'il y a une nécessité, parce que les publics que nous recevons méritent dignité et accueil et je pense que les responsabilités seront prises.

M. le Président. - C'était donc l'intervention de Mme Zrihen pour le groupe socialiste. Je me plais à souligner les cinq minutes, s'il vous plaît. Le sujet est grave et il nécessite parfois un peu de tolérance, mais j'invite chacune et chacun à se conformer à notre règlement.

La parole est à Mme Salvi pour le groupe cdH.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, il est évident que nous avons tous été touchés, ces dernières semaines, par les images, les témoignages et les reportages que nous avons pu découvrir de ces milliers de réfugiés de guerre, qui arrivent un peu partout en Europe et plus particulièrement en Belgique et en Wallonie.

Je voulais avant tout remercier la Conférence des présidents d'avoir mis à l'ordre du jour de notre rentrée parlementaire ce sujet pour comme débat d'actualité. Je

pense que la Wallonie aussi doit pouvoir être une actrice à part entière dans ce dossier et, je l'espère, apporter des solutions dignes, respectueuses et humaines.

Avec d'autres parlementaires de mon groupe, nous avons eu l'occasion, de rencontrer sur le terrain les bourgmestres qui accueillent tous les jours des centres, Fedasil, la Croix-Rouge et autres et ils nous ont expliqué leurs difficultés. Les bourgmestres nous ont dit au début : « Nous, nous n'avons pas de contacts avec le Fédéral. Il serait temps qu'une réelle coordination se mette en place ».

M. Wahl (MR). - Et moi, Madame, qui ai un centre dans ma commune, je n'ai pas de contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ni avec le Parlement wallon...

M. le Président. - Monsieur le Député Wahl !

Mme Salvi (cdH). - Respectez les temps de parole des uns et des autres.

M. le Président. - Monsieur le Député, puis-je vous inviter, si vous voulez intervenir, si vous croyez être visé par un fait personnel – à demander la parole et vous serez entendu par tout le monde.

Mme Salvi (cdH). - J'ai simplement exprimé des rencontres de terrain avec des dizaines de bourgmestres qui effectivement ont, aujourd'hui, des difficultés d'avoir des contacts efficaces avec le niveau fédéral, notamment sur les nouveaux dispositifs d'ouverture, de fermeture et autres. Ils demandent simplement, Monsieur Wahl, un minimum de considération et de coordination.

J'aurais souhaité, cette après-midi, voir avec M. le Ministre-Président et le Gouvernement wallon de quelle manière ces synergies et ces coordinations pourront se mettre en place pour que cet accueil soit le plus digne possible. Tant mieux, si pour vous cela fonctionne. Je peux vous donner des dizaines de noms de bourgmestres pour qui cela ne fonctionne pas.

La deuxième réflexion de nos bourgmestres est l'après. Aujourd'hui, ces personnes se trouvent dans des centres. Demain, elles auront sans aucun doute leur statut de réfugiées. Là aussi, une série de questions très pratiques se poseront. On a parlé du logement ; on a la question du parcours d'intégration – j'y reviendrai. Les CPAS qui se posent aussi beaucoup de questions sur la manière et sur les moyens avec lesquels ils pourront trouver des solutions.

Le ministre-président de la Région bruxelloise a fait une proposition de mettre sur la table une subsidiarité particulière dans le cadre de ces dossiers difficiles. Sur cette question, j'aurais souhaité savoir si, au niveau de la Région wallonne, une démarche de ce type serait possible.

Troisième contact, un contact très touchant : la rencontre avec les familles syriennes ; ces parents, ces pères de famille qui ont tout quitté, qui sont partis avec femme et enfants, qui ont organisé ce voyage. Pour la plupart, ils ont évidemment tout quitté, tout abandonné, tout vendu, plus de 20 000 euros parfois par personne pour arriver chez nous. Ils ne demandent qu'une chose, ces pharmaciens, ces cadres, qui ont abandonné leur vie d'avant, c'est de pouvoir se reconstruire, se refaire une nouvelle vie en Belgique, et ils demandent une première chose : apprendre le français.

Ils nous disent : « Donnez-nous les moyens d'apprendre rapidement le français pour que nous puissions offrir une vie meilleure à nos familles, à nos enfants ».

Et je me souviens, Monsieur Prévot, de ces longs débats que nous avons eus lors de la mandature précédente sur le parcours d'intégration, mais également sur l'obligation du français. Nous étions de ceux qui réclamaient, à l'époque, que dans ce parcours d'intégration l'apprentissage de la langue soit obligatoire. À l'époque, nous n'avions pas convaincu. Il semblerait qu'aujourd'hui un accord soit intervenu et en tout cas que les mentalités aient évolué.

J'aurais donc souhaité savoir de quelle manière nous allons pouvoir répondre à ces demandes qui sont très concrètes, avec quels moyens. Je plaide depuis toujours pour que l'apprentissage de la langue soit une obligation. Tant mieux si, aujourd'hui, on y est arrivés.

Je conclurai simplement sur ces questions en trois points :

- la coordination et la synergie avec le Fédéral ;
- quid en terme de subvention, notamment pour nos CPAS ? Allons-nous suivre l'exemple bruxellois ou pas ?
- enfin, comment mettrons-nous, demain, ce parcours d'intégration en place puisque en plus il existe, il fonctionne déjà depuis quelques mois ? Avec quels moyens pour l'apprentissage obligatoire du français ?

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame Salvi, le délai imparti a été scrupuleusement respecté.

La parole est à M. Daele qui interviendra au nom du groupe Ecolo. Là aussi, la règle de la proportionnalité intervient. Je le dis pour les téléspectateurs : trois minutes pour le groupe Ecolo.

M. Daele (Ecolo). - Nous sommes confrontés à une crise migratoire sans précédent depuis les années 1940. Nous devons y faire face ; c'est une obligation, pas seulement une obligation légale, mais également une obligation morale en tant qu'êtres humains puisque, ici, on ne parle pas de concept abstrait, de migration, de

réfugiés, il s'agit de vraies gens. Ce sont des pères et des mères de famille, des enfants, des frères et sœurs, qui sont des victimes et qui fuient des bourreaux.

Il est de notre obligation morale de les accueillir.

Je voudrais citer un monsieur qui s'appelle Charles. Non pas Charles Michel, mais Charles Aznavour qui disait : « Je serai toujours du côté de ceux qui frappent à la porte et pas du côté de ceux qui la ferment ».

C'est une véritable ambition que nous devons avoir ici, en Wallonie, et je trouve que la Wallonie – et plus largement la Belgique – actuellement n'est pas encore à la hauteur de ses ambitions.

Tout d'abord, la préparation au niveau fédéral puisque ce sont des milliers de places d'accueil qui ont été fermées ces dernières années, que ce soit sous le Gouvernement Di Rupo et maintenant sous le Gouvernement Michel. Donc il y a une réelle impréparation à ce niveau-là. On cherche à rouvrir des places en toute hâte. Il y a vraiment un manque de préparation.

Deuxièmement, l'amateurisme par rapport à la gestion actuelle de cette crise, notamment au niveau du préaccueil – on voit ce qu'il en est au parc Maximilien – et également au niveau de l'accueil tout court. On doit, à la hâte, dans une commune, ouvrir des places dans un camp militaire, autre part ouvrir un camping pour offrir des toits en toute hâte.

Et puis, également, ce climat nauséabond qui pourrait l'ambiance. On entend pas mal de personnalités qui veulent faire différentes classes de population, avoir des citoyens et des sous-citoyens. Il y en a même qui proposent d'avoir des enfants et des sous-enfants. À mes yeux, c'est inacceptable, et cela, il faut également pouvoir le combattre.

Ici, concrètement, en Wallonie, qu'en est-il ?

Le Gouvernement nous a annoncé une *task force*, mais actuellement on n'en sait pas beaucoup plus. Je voudrais que la Gouvernement nous explique ce qu'il a dans ses cartons parce qu'une *task force* cela peut vouloir dire tout et rien du tout. Je voudrais savoir ce qu'il en est vraiment, notamment au niveau des initiatives locales d'accueil, c'est-à-dire aider les communes à ouvrir chez elles l'une ou l'autre place.

À la question – on en a déjà parlé – du parcours d'intégration, un des éléments importants également pour les personnes qui s'installent, outre un toit et à manger, c'est également le fait de pouvoir parler la langue de la région dans laquelle elles vivent. C'est essentiel puisque, aujourd'hui, toutes les personnes qui veulent apprendre le français n'ont pas de place.

S'il doit y avoir une obligation, principalement, c'est une obligation de moyens – pour pouvoir avoir des

places dans les classes pour toutes ces personnes qui veulent apprendre le français, c'est essentiel – et puis pouvoir terminer par le financement des CPAS. Il est aujourd'hui absolument nécessaire d'avoir un refinancement des CPAS, parce qu'ils sont en première ligne pour faire face à toute la précarité, non seulement des migrants, mais de toute la population, de toutes les personnes précaires, qu'elles soient nées ici ou ailleurs. C'est un refinancement essentiel. Je voudrais entendre le Gouvernement sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Bonjour à toutes et tous. Certains se posent peut-être encore, malheureusement, la question de savoir si nous devons accueillir ces milliers de familles qui fuient des situations de guerre, des situations de massacre et l'état de misère et de précarité engendré par celles-ci.

Pour notre part, nous ne nous posons pas la question. Il faut le faire, cet accueil. Nous le devons pour une raison humanitaire et parce que, simplement, ces réfugiés sont là. Ces milliers de familles, hommes, femmes, enfants, vieillards sont sur les routes dans des situations précaires et de grands dénuements.

Nous avons tous pu voir ces images à la télévision et pu entendre ces témoignages poignants de gens qui fuient la guerre.

Nous les avons évidemment également rencontrés sur le terrain. Je dois dire que, plus d'une fois, ces témoignages m'ont fait penser aux récits que me faisait ma mère quand, en 1940, elle était sur les routes de France pour fuir la guerre, la barbarie et le fascisme.

Nous le devons aussi parce que nos gouvernements, en Occident, ont largement contribué au développement de situations de guerre et de déstabilisation dans des pays tels que l'Irak, la Libye, l'Afghanistan ou la Syrie en y appuyant et en y pratiquant des interventions militaires.

Quand j'entends certains partis qui parlent, aujourd'hui, de repartir en guerre, il est clair qu'aucun bilan n'a été tiré de ce désastre.

Nous le devons aussi parce que l'histoire nous jugera sur la manière dont nous avons pu, nous avons su être solidaires.

Nous prôtons une Europe de citoyens, de la solidarité et pas cette Europe des multinationales et des lobbys financiers. L'Europe sociale et solidaire est à construire et accueillir ces familles dans le désarroi doit être un rendez-vous que nous ne devons, que nous ne pouvons, pas manquer. Mettons cette pierre à l'édifice.

Il faut alors déterminer comment nous allons le faire, cet accueil de familles désespérées. Il faut le faire dans le respect de la dignité humaine d'abord. Il faut

ensuite, dans la concertation et avec la plus grande coordination, à tous les niveaux de pouvoir, le faire entre le Gouvernement fédéral et ceux des Régions.

Mais la Wallonie ne doit pas attendre les autres niveaux de pouvoir pour agir, car l'urgence est là.

Agir en matière de logements ou de soutien aux acteurs de terrain, aux communes, aux CPAS, aux associations qui travaillent dans le domaine de l'accueil aux personnes aidant celui, par exemple, de l'intégration sociale. Ces acteurs de terrain ont un besoin urgent de financement s'ils veulent pouvoir jouer leur rôle dans la politique d'accueil.

Le défi est grand et nous devons le relever, il y a extrême urgence.

M. le Président. - Merci Monsieur Gillot. Puis-je rappeler très gentiment et très modestement à l'orateur qu'en principe, on ne peut pas disposer de support textuel et qu'il faut s'adresser à l'assemblée de vive voix et selon ses convictions ? Vu la gravité du sujet, vous aurez remarqué, Monsieur Gillot, que je ne vous ai pas interrompu.

(Réaction de M. Gillot)

Oui, mais sans le support textuel, c'est encore mieux.

Monsieur Puget, je dois vous faire la même remarque en principe, ne regardez pas votre document, vous serez meilleur, j'en suis certain.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Effectivement, Monsieur le Président, pour le prochain débat, je promets que je viendrai sans support, mais ici, je pense que le sujet est très grave et qu'un petit rappel est important.

Au-delà de la situation dramatique qui ne peut qu'émouvoir tous les humains dotés d'émotions, il faut aujourd'hui placer la raison au centre des débats.

La Belgique enregistre un nombre de demandes d'asile en augmentation constante : nous sommes passés de 1 211 demandes en février à 4 621 au mois d'août. Nous sommes désormais à près de 2 000 demandes par semaine. C'est d'autant plus intenable que nous ne connaissons pas les limites des migrations alors qu'il y a 60 millions de réfugiés dans le monde.

Nous devons accueillir les vrais réfugiés qui fuient les conflits au péril de leur vie ou qui sont persécutés pour leurs opinions politiques, mais nous devons écarter tous les individus qui migrent pour des raisons économiques, car nous n'avons pas les moyens de les accueillir. Nous estimons que les définitions doivent s'exécuter aux frontières de l'Europe, au plus près des zones de conflit et pas dans des camps qui s'érigent à Calais ou dans le parc Maximilien à Bruxelles.

Cela va vous étonner. Pour avoir visité un des ces camps, je peux vous garantir que la situation y est humainement intenable et que nous ne pouvons pas laisser des individus dans une telle misère. De la même manière que nous ne pouvons pas laisser des individus traverser la mer sur un canot pneumatique, certainement pas des enfants. Pour rappel, 2 760 migrants sont décédés cette année dans cette aventure, plus de 20 000 depuis que les flux migratoires sont incontrôlés.

Nous devons aujourd'hui éviter l'appel d'air. Ce ne sont pas les migrants qui vont payer les retraites, ce ne sont pas les migrants qui vont redresser économiquement le pays. Pire, chaque migrant coûte plus de 1 000 euros par mois à la collectivité. C'est irresponsable, alors que de plus en plus de Belges vivent dans les rues sans le sou.

(Rumeurs)

Écoutez tout, s'il vous plaît.

Dépassons donc l'émotion qui se transforme souvent en manipulation lorsque l'on expose un enfant mort, par exemple, en dépit de toute règle d'éthique. Dépassons l'émotion, car elle risque d'alimenter les tensions. Pour rappel, sept Belges sur 10 sont contre l'ouverture des frontières. La solution passe donc par la fermeture des frontières externes à l'Union européenne. Il vaut mieux avoir des barrages filtrants comme le sont les frontières que des murs sur lesquels viennent s'écraser des individus en quête d'un hypothétique avenir meilleur.

M. le Président. - Vous pouvez conclure.

M. Puget (PP). - Aujourd'hui, les réfugiés sont parqués dans des camps dans l'urgence. La Belgique et notre Wallonie est donc obligée par l'Europe un nombre fixe et minimal de réfugiés, même si n'avons pas la possibilité ou le choix.

M. le Président. - Monsieur Puget, je vous ai invité à conclure, vous terminez maintenant.

M. Puget (PP). - Sur quoi devons-nous faire des économies pour débloquer les budgets ? Qu'en est-il des 76 % de Belges qui ne sont pas d'accord avec cette politique ? Je suis désolé, je ne peux pas terminer mon discours.

M. le Président. - Inutile d'indiquer que vous avez entendu le seul représentant du Parti populaire, vous l'aurez reconnu au ton utilisé.

Monsieur le Ministre-Président et Monsieur le Ministre des Affaires sociales, comment procédons-nous ? M. le Ministre-Président va donc répondre au nom de tout le Gouvernement.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Laissez-moi tout d'abord vous dire, à toutes et tous, le plaisir qui est de vous retrouver en cette journée de rentrée parlementaire et celui qui est le mien aussi de vous répondre pour ce débat d'actualité, de vive voix et en suivant mes convictions, donc sans aucun support textuel, en essayant de n'oublier aucune des nombreuses questions qui m'ont été adressées.

J'allais commencer en me réjouissant que, dans notre Parlement wallon, nous ayons la chance de ne pas avoir de démagogie, de populisme et de dérive. Hélas, Monsieur Puget, vous m'avez privé de ce plaisir. Heureusement, votre voix est solitaire et isolée sur ce sujet. Depuis les interventions de tous les autres auteurs de questions aujourd'hui, nous pouvons maintenir cette conviction : nous, ici dans notre Parlement wallon, nous n'avons entendu personne, à votre exception, qui dit qu'il y a des citoyens qui valent mieux que d'autres, des citoyens de première ou de seconde classes, des résidents de première ou de seconde classe, selon le moment et la manière dont ils ont rejoint notre territoire.

Ce qui est extrêmement important de rappeler sur ce sujet, cela a été dit, c'est que chacun a ici une part de responsabilité. La Wallonie a la sienne et elle la prendra et l'assumera. La responsabilité est d'abord européenne et le spectacle auquel nous assistons depuis quelques jours est absolument désespérant et navrant. Ce n'est pas l'accord *a minima*, arrêté hier soir, de répartition plus ou moins obligatoire et plus ou moins consensuelle de tout juste 120 000 personnes, alors que cela vient d'être rappelé. Au mois d'août, nous en avons accueilli 4 600 en Belgique. En rythme annuel, si ce régime se maintenait, nous serions à peu près à 60 000. Vous pensez bien que s'il y en a 60 000 en un an en Belgique, 120 000 pour toute l'Europe cela ne représente rien, c'est en tout cas très loin de la réalité.

C'est une espèce de faux accord qui masque, hélas, l'incapacité dans laquelle sont les Européens de s'accorder sur cette question essentielle. Je crois que, de ce point de vue, nous serons tous d'accord.

De même, le Gouvernement fédéral a évidemment des responsabilités extrêmement importantes. Je ne veux pas polémiquer. Je me réjouis que nous ayons pu éviter, sur cette question, ce que l'on ne parvient pas toujours à éviter sur d'autres questions, de petites parties de ping-pong où une majorité d'un côté et une opposition de l'autre, mais que nous puissions dire simplement : la politique d'accueil et de préaccueil, c'est de la responsabilité du Gouvernement fédéral. Le Gouvernement fédéral mène ses missions comme il pense devoir les mener et l'opposition fédérale la critique comme elle pense devoir la critiquer, cette majorité fédérale. C'est la règle du jeu. Je n'entrerai pas dans ce débat.

Je rappellerai également aussi un point supplémentaire, c'est que le Fédéral n'a pas seulement la

compétence de l'accueil, il a aussi la compétence de financer l'intégration sociale. Donc, Madame Salvi, quand vous me demandez ce que je vais faire pour les CPAS, je vous dis simplement que la politique d'intégration sociale et le revenu d'insertion sociale, ce sont des compétences fédérales et que je compte bien sur le fait que le Gouvernement fédéral augmente le budget des CPAS à hauteur des besoins. Je le dis sans polémique. C'est simplement chacun sa compétence de ce point de vue.

Pour le reste, nous, Wallons, qu'avons-nous comme compétences de ce point de vue ? Nous avons d'abord la première compétence qui est celle de faire en sorte que, quand ceux de ces hommes et ces femmes qui se verront reconnaître le statut de réfugié, et donc un droit de résidence définitif sur notre territoire, ou d'autres qui se verront reconnaître un droit de protection subsidiaire, et donc une résidence – vous le savez sans doute – pour un an, que ces femmes et ces hommes trouvent les meilleures conditions possible pour s'insérer dans notre société wallonne.

C'est vrai, nous avons décidé d'accélérer la mise en œuvre obligatoire du parcours d'intégration. Moi, je ne veux pas revenir sur les débats du passé, peu importe. À titre personnel, j'ai toujours été favorable à un parcours d'intégration obligatoire. Il y avait une question de budget qui se posait, qui se pose toujours, mais nous avons, quand nous avons négocié l'accord de majorité, de cette majorité, inscrit noir sur blanc dans la DPR que nous rendrions le parcours d'intégration obligatoire sous cette législature, au rythme des moyens nécessaires.

Quand on dit au rythme des moyens nécessaires, en circonstances normales, il faut aussi pouvoir reconnaître à un moment donné que l'on n'est plus en circonstance normale, qu'il y a une crise européenne et que nous sommes au cœur de l'Europe, qu'il y a une crise internationale à laquelle nous sommes confrontés comme tous les autres et que nous serions coupables de ne pas faire comme s'il y avait une situation d'urgence devant nous.

Oui, il faut accélérer le tempo et oui nous nous y sommes engagés. Le vice-président Prévot et moi-même l'avons dit et confirmé, nous trouverons les moyens budgétaires nécessaires lors de la confection du budget 2016 et des suivants pour rendre ce parcours d'intégration obligatoire. Combien ? Je ne peux pas vous donner d'estimation beaucoup plus précise que celle que le ministre Prévot vous a déjà donnée, entre 5 et 10 millions d'euros, selon les estimations que nous faisons réaliser à ce stade. À peu près 5 millions d'euros semblent nécessaires pour permettre à tous ceux qui, aujourd'hui, organisent les cours de français langue étrangère – comme on les appelle – les cours de français pour les primo-arrivants, 5 millions d'euros complémentaires, pas seulement pour les réfugiés – j'insiste – pour tous les primo-arrivants. Aujourd'hui déjà, on ne peut répondre qu'à 40 % de la demande.

Demain, il faudra répondre à 100 % de la demande et d'une demande qui est élargie et trouver pour cela les budgets nécessaires.

Puis, il ne faut pas oublier le quatrième volet. Vous savez qu'il y a quatre aspects. Il y a l'accueil, qui est déjà obligatoire. Il y a les éléments de citoyenneté. Il y a le français langue étrangère. Il y a l'insertion socioprofessionnelle. L'insertion socioprofessionnelle est aussi un élément extrêmement important. Si l'on veut qu'un homme ou une femme qui a fui la guerre, qui a fui la dictature, qui se trouve chez nous, puisse devenir un citoyen à part entière et, contrairement à ce que vous dites, Monsieur Puget, contribue à la prospérité de ce pays, quelqu'un en plus qui travaille ne prend pas – il faut vous l'enlever de l'esprit, ouvrir un manuel d'économie peut-être un jour dans votre vie – le travail de quelqu'un d'autre. En travaillant, il produit une richesse. En produisant cette richesse, il élargit le pouvoir d'achat global. Il permet à d'autres également de voir leur prospérité augmenter.

Plus nous avons d'hommes et de femmes actifs sur notre marché du travail, qu'ils soient arrivés ici il y a un an, il y a cinq ans, il y a dix ans, qu'ils soient nés ici de père, de grand-père et d'arrière-grand-père, peu importe, tout qui travaille contribue à la prospérité, contribue à notre richesse collective et donc à améliorer aussi les fondements de notre solidarité. Cela, c'est un élément essentiel.

L'insertion socioprofessionnelle, au même titre que l'apprentissage du français langue étrangère, devra être soutenue. Nous travaillons à ces aspects en étroite concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a – vous le savez – des éléments en enseignement, nous, en formation. Ils ont des éléments aussi, quand on parle d'alternance par exemple, chacun y a un morceau.

Ensuite, à côté de cela, on a mis en place une *task force* au premier jour où les signaux d'alarme ont été rentrés, ont été entendus, c'est-à-dire dès que le Gouvernement wallon a commencé à se réunir à la fin du mois d'août. On a bien senti, à ce moment-là, que ce phénomène était un phénomène qui allait rester et susciter un vaste débat de société pour des mois, voire des années et qu'il fallait le prendre très au sérieux et nous organiser.

Cette *task force*, que fait-elle ? Elle regarde quels seront tous les besoins dans l'ensemble des domaines de compétences qui relèvent de la Wallonie.

Que devons-nous faire demain en matière de logement, d'insertion socioprofessionnelle, d'accueil social sur le terrain, d'apprentissage des langues, et cetera ? Dans l'ensemble de nos compétences, comment pouvons-nous répondre à ce défi ? C'est cette analyse que la *task force* est en train de faire.

Je voudrais attirer votre attention sur notre philosophie de travail, car c'est extrêmement important et c'est la meilleure manière de contrecarrer les débats poujadistes que l'on a pu entendre jusque ici.

Nous avons une grande fierté et nous devons la cultiver à être une région dans laquelle ce discours n'a pas cours publiquement, même si l'on sait que, l'âme humaine étant ce qu'elle est, on voit cela se répandre ici à gauche et à droite. Il est très important que les responsables politiques que nous sommes qui, malgré tout, sont des hommes et des femmes qui donnent l'exemple, qui malgré tout le discrédit dans la fonction politique est aujourd'hui entachée sont ceux qui donnent la tonalité de la conversation publique. Nous avons beaucoup plus que les autres, une responsabilité de donner l'exemple par notre discours et de dire qu'il n'y aura pas, en Wallonie, un statut d'insertion différent pour les réfugiés et pour ceux qui sont résidents sous d'autres titres. Il n'y aura pas, ici, différents régimes d'allocations sociales, d'allocations familiales et qu'il n'y aura pas ici différents titres de travail, différents régimes fiscaux et que ceux qui prétendent que l'on va modifier les conventions internationales sont non seulement des menteurs et démagogues, mais des hommes et des femmes qui font déshonneur à nos grands principes démocratiques.

(Applaudissements)

La philosophie qui soutiendra le travail de cette *task force* et, ensuite, le travail de l'ensemble des départements de nos administrations et cabinets, c'est de dire que le jour où un demandeur d'asile devient réfugié, il est un résident permanent en Belgique. Il est, au sens sociologique du terme, un Wallon comme tous les autres. Il n'aura pas droit au logement d'un autre. Il n'aura pas droit un régime spécifique et il n'y aura pas une politique spécifique de logement pour les réfugiés. Il n'y aura pas une politique spécifique d'allocations familiales pour les réfugiés, ni une politique spécifique d'insertion socioprofessionnelle pour les réfugiés, il n'y aura de politique spécifique pour tous les primo-arrivants, qu'ils soient réfugiés ou qu'ils soient sur notre territoire en vertu du regroupement familial ou d'autres raisons pour y être arrivé, il n'y aura de politique spécifique que pour l'apprentissage de la langue française étrangère qui est la seule chose qui les distingue. Pour le reste, ils deviendront des résidents wallons, ils deviendront Wallons et auront les mêmes droits que tout le monde, d'accéder au RIS s'ils ne trouvent pas d'emploi, à la formation professionnelle, à l'emploi s'ils en trouvent, à l'allocation de chômage si, hélas, ils perdent leur emploi, au logement privé ou public dont ils ont besoin.

C'est dans cet esprit qu'il est extrêmement important que nous travaillions. Nous devons affronter en d'autres termes, la question de l'impact de l'arrivée de ces hommes et femmes sur notre territoire exactement comme nous abordons n'importe quel autre défi de

croissance démographique. Pour le prendre dans cette métaphore-là, c'est si vous voulez, une croissance démographique inattendue et rapide, mais nous ne devons pas nous poser la question d'où ils viennent, pourquoi ils sont ici. À partir du moment où en vertu de conventions internationales et de décisions prises dans le respect de ces conventions internationales, ils sont des résidents permanents, ils sont des Wallons comme les autres et n'auront ni plus ni moins de droit que tous les autres 3,5 millions de Wallons. Cette philosophie est extrêmement importante à diffuser si nous voulons éviter les dérives auxquelles on peut parfois s'attendre.

Quand j'entends parfois certains hommes politiques agiter la xénophobie et dire ensuite, juste après, dans le même discours : « Je crains les réactions xénophobes », c'est ce que l'on appelle des prophéties autoréalisatrices, ce sont des pompiers pyromanes. Ayons, nous, au contraire, le sens de la responsabilité et de rappeler ces principes fondamentaux pour éviter tout ce type de dérives. Nous serons rendus dignes de ce que sont les valeurs de notre Wallonie depuis toujours.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre-Président pour ces bonnes paroles et, de surcroît, sans support textuel comme le règlement le prévoit. L'heure est désormais aux répliques. Le groupe libéral dispose de deux minutes ainsi que le groupe socialiste et le groupe cdH. Les trois autres groupes disposeront d'une minute.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je ne vous ai pas, et mon groupe ne vous a pas applaudi, mais on n'était pas loin d'acquiescer en tout cas une bonne partie de vos propos. Je l'ai dit d'emblée, je pense que c'est un débat que l'on doit avoir dans un climat serein, au-delà des clivages politiques. Je n'ai pas cru comprendre, Madame Zrihen, que je disais qu'il n'y avait pas de responsabilité fédérale. Je suis un peu déçu, Madame Zrihen, de vos propos et de vos procès d'intention. Je pense que le ministre-président a été beaucoup plus lucide, plus serein, dans son propos.

Comme M. Wahl et M. Dodrion ont dit, ils accueillent à eux deux, les deux communes, 650 réfugiés. On n'a pas polémique sur le fait que la ministre de l'Enseignement a supprimé les classes de primo-arrivants. Je pense qu'un débat aujourd'hui devrait aussi être dans l'enceinte du Parlement wallon. Monsieur le Ministre-Président, vous avez évoqué, c'est vrai, toute une série de défis. Il n'y aura pas ceci ni cela. Ce que l'on attend maintenant du Gouvernement, ce sont des mesures concrètes.

Je prends note qu'il y a, je vais dire, un revirement de situation par rapport à l'apprentissage du français obligatoire de la part de la majorité. On s'en réjouit. Je

pense que la problématique qui nous concerne ne se limite pas à l'apprentissage du français. Vous avez évoqué la problématique du logement. Ce sera évidemment un problème. Ce sera un problème quand, je le dis, 40 000 personnes attendent un logement public. Il n'y a pas de sous-statut. Il n'y aura pas des Wallons à deux niveaux. J'acquiesce tout à fait par rapport à cela, mais la problématique, elle sera là.

Quand Mme Zrihen fera un procès en disant : « ce n'est pas nouveau, on aurait dû s'y attendre, et cetera ». Je pourrais aussi vous reprocher : « qu'avez-vous fait aujourd'hui ? Quelle est la mesure concrète ? ». Je pense qu'il faut un peu mesurer la responsabilité de chacune et de chacun dans les instances qui nous préoccupent.

Par rapport au manuel de l'économie, les vacances ont été profitables, en tout cas pour vous. Ce que vous dites là, on le dit longtemps. Je connais très bien M. Goblet. Je vous suggère de lui transmettre aussi le manuel de l'économie par rapport à la thèse que vous avez défendue.

La *task force* aussi, on pourrait la reprocher. Pourquoi ne s'est-elle pas mise en place il y a un an ou deux ans, quand Mme Zrihen le proposait ? On attend des résultats très concrets. C'est vrai, les citoyens sont interpellés, les communes aussi aujourd'hui. On attend des mesures très concrètes de la part du Gouvernement wallon. Je pense que l'on assumera aussi nos responsabilités comme on le fait ailleurs en exerçant des responsabilités. On le fera aussi de l'opposition ici au Parlement wallon. Je vous remercie.

M. le Président. - Elle a été citée à de nombreuses reprises, je lui donne donc la parole au nom du groupe socialiste.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Monsieur le Président. Visiblement, aurais-je fait mouche ? Aurais-je parlé de choses qui vraiment font mal ? Peut-être. J'ai simplement évoqué le fait que, à un moment donné, il me semble que dans ce que l'on entend, dans ce que l'on a vu et dans la manière dont les choses ont été gérées, pas seulement maintenant, mais peut-être à l'antériorité et peut-être pas forcément par des Wallons, mais peut-être par d'autres, qu'il y a eu une véritable attitude. Cette attitude a été loin d'être une attitude de prévision. Lorsque l'on arrive devant une crise comme celle-ci, on en paye immédiatement la note.

Cela n'empêche qu'un certain nombre de comportements et de réflexions ont été faits. On n'a peut-être pas entendu tout ce que l'on devrait dire, mais vous avez raison. Foin des polémiques, travaillons ensemble puisque tous, ici, nous sommes sur le terrain à la fois de nos communes et sur le terrain de nos entités. Ils seront demain nos concitoyens. Il faut donc que les choses se passent de la manière la plus digne, la plus

respectueuse et surtout nous devons faire en sorte que cette intégration soit réussie.

Je voudrais simplement rappeler que lorsqu'il s'est agi du Kosovo, la grande solidarité s'est organisée. Je rappellerais aussi, dans d'autres lieux, les *boat people*. Je rappellerais aussi que nous avons une responsabilité et je parle en particulier dans nos régions qui sont vraiment des terres d'accueil, des véritables creusets, des métissages extrêmement importants.

Tout le monde a pu constater, dans les pratiques et dans les vies que nous avons, l'intérêt de ces métissages et la manière dont nous avons pu intégrer, lorsque l'intégration s'est bien passée et lorsque nous avons, tous ensemble, tous ensemble, à tous les niveaux, combattu tous les paroxysmes que cela soit ceux de la xénophobie ou de certaines réflexions. Je dis bien : « Tous ensemble, à tous les niveaux ». Je pense que les choses peuvent très bien se passer et nous allons travailler dans ce sens.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Avant tout, je voulais remercier M. le Ministre-Président pour le message fort. Aujourd'hui, il s'exprimait au nom du Gouvernement wallon, c'est le message de la Wallonie. Je trouve que par rapport à d'autres expressions politiques, que l'on a pu entendre ci et là, entendre ce message, cette après-midi, un message de démocrate, il était important de l'exprimer et surtout de le faire savoir.

Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez également informés de cette *task force*. Là aussi, prise d'initiative de la Wallonie, sens de la synergie et de la coordination et nous attendrons avec impatience le résultat de tout cela.

Concernant l'apprentissage du français, c'était une volonté de ce Gouvernement wallon, avec parfois des contraintes budgétaires. Aujourd'hui, je ne peux que me réjouir des éclaircies, in fine, que nous avons dans ce dossier et me réjouir également de cette obligation d'apprentissage du français, qui sera indispensable pour ces réfugiés qui arrivent, mais également pour l'ensemble des personnes qui sont aujourd'hui en attente d'apprentissage du français. Car aujourd'hui, les cours de français et de langue étrangère, les cours de FLE sont complètement remplis de personnes et de personnes qui attendent dans des files. Aujourd'hui, le fait que ces personnes puissent, demain, avoir un accès à cet apprentissage est important.

Enfin, Monsieur Jeholet, nous aurons dès demain le débat sur la question des écoles et la possibilité de parler de ces classes de primo-arrivants qui restent une priorité. Rendez-vous demain après-midi pour l'autre aspect de la question.

M. le Président. - Je me tourne vers les trois derniers groupes sachant qu'ils disposent d'une minute.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre-Président, j'ai apprécié la tonalité de votre intervention et cette volonté commune que nous avons de condamner les propos de certains qui se veulent populaires, mais qui ne sont en fait que populistes.

J'ai moins apprécié, et je reste un peu sur ma faim quant au concret. Quant au fond de votre intervention, il y avait beaucoup de « Il n'y aura pas », en opposition à certains propos tenus à d'autres niveaux de pouvoir. Beaucoup de « Il n'y aura pas », mais très peu de « Il y aura ». Vous avez évoqué la *task force*, mais on a actuellement peu d'éléments pour savoir ce qu'il va en ressortir.

Mais on ne vous a pas entendu sur le financement des CPAS. Vous avez dit que le Fédéral devrait, mais au niveau wallon, nous n'avons pas d'éléments. On ne sait pas si vous souhaitez... Vous avez parlé de 5 à 10 millions d'euros pour l'apprentissage du français et de langue étrangère. Je m'inquiète aussi de savoir le délai, puisque l'on annonce cela pour le budget 2016, mais, dans le concret, c'est aujourd'hui qu'il manque des places. Au plus rapidement les personnes apprennent le français, au mieux elles s'intègrent. Ce sont les premières semaines et les premiers mois de présence qui sont les importants pour l'apprentissage et pour l'intégration. Il y a un énorme effort à faire.

Pour conclure, j'ai toujours plaidé, je plaide et je continuerai à plaider pour une Wallonie accueillante et non une Wallonie populiste, une Wallonie du rejet.

M. le Président. - Il nous reste deux courtes interventions.

La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Je dirai d'abord que si nous nous opposons parfois, Monsieur le Ministre-Président, il est clair que nous partageons certaines valeurs et notamment ces valeurs de gauche que sont la solidarité et autres. À ce sujet, nous nous rejoignons.

Je dirai simplement aussi que quelque part, l'arrivée de ces futurs citoyens wallons peut être une fameuse opportunité pour vous pousser, vous et le Gouvernement wallon, à aller plus loin, plus vite, notamment dans le domaine de création de logements et d'emplois. Ces travailleurs vont arriver, ils seront là demain. Cette opportunité-là, j'espère que la saisirez.

M. le Président. - Nous terminons par le seul élu du Parti populaire, M. Puget.

M. Puget (PP). - Écoutez, je suis abasourdi des réactions que je peux emmener dans cet hémicycle, je ne suis pas habitué que l'on cite plusieurs fois mon nom dans une réponse. Je ne suis pas vraiment fier de la façon dont vous l'avez prononcé, mais je suis assez surpris de mes collègues.

Ce texte, de toute façon, sera disponible, il sera mis par écrit, il y a des enregistrements audio. Donc je voudrais bien voir où dans ce texte, où dans ce que j'ai dit il y a de la xénophobie, du racisme, tout ce que vous voulez, puisque l'on a l'habitude de se faire traiter de tous les noms, mais on n'a pas le droit de parler.

Je suis même choqué, c'est écrit dans mon texte, qu'on laisse traverser des gens dans des bateaux, quand on voit cela, ces gens on doit aller les chercher, on doit aller les chercher nous-mêmes. De un, cela coûterait beaucoup moins cher, en tout cas à la collectivité, pour les personnes aussi, pardon, pour les personnes – je retire ce que je viens de dire – pour les personnes : elles ne devraient donc plus payer 10 000 ou 20 000 euros.

Non, non, des réfugiés de guerre, des réfugiés politiques, il est évident que l'on ne peut pas laisser ces gens dans la situation dans laquelle ils sont, je suis tout à fait d'accord avec vous. Peut-être ne suis-je pas un assez grand politologue, je n'ai certainement pas lu tous les mêmes livres que vous, et pas d'économie. En plus, on ne m'a pas laissé terminer et je pense que c'est ainsi.

M. le Président. - Monsieur Puget, je ne voudrais pas laisser l'impression que l'on ne vous a pas laissé parler.

M. Puget (PP). - Je n'avais pas le temps !

M. le Président. - Notre règlement est très clair. Votre temps de parole est proportionnel à votre groupe, si j'ose dire « groupe » puisque vous êtes le seul élu.

Vous aurez remarqué que le Parti des travailleurs belges, qui comporte double effectif par rapport à vous, a eu le même temps de parole que les écologistes qui sont quatre fois plus nombreux.

Donc je considère que le respect des uns et des autres, c'est aussi le respect de nos règles que vous n'avez jamais contestées et vous avez toujours fait preuve de bonne compréhension.

Quant à la recevabilité de vos propos, j'ai le sentiment qu'il faudra peut-être que vous vous réécoutez.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À
L'ÉLABORATION D'UN PACTE ÉNERGÉTIQUE
NATIONAL POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE, DÉPOSÉE PAR MM. HENRY,
HAZÉE, MME RYCKMANS ET M. DAELE
(DOC. 129 (2014-2015) N° 1 À 3)**

Discussion générale

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique, déposée par MM. Henry, Hazée, Mme Ryckmans et M. Daele (Doc. 129 (2014-2015) N° 1 à 3).

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Defrang-Firket sous le numéro 129 (2014-2015) N° 3.

La parole est à M. Henry s'il souhaite la prendre puisqu'il est un des auteurs de la proposition.

Je l'invite à venir nous communiquer la synthèse des sentiments que lui ont donnés les échanges en commission.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, je constate que M. le Ministre de l'Énergie nous a quittés, c'est peut-être dommage. Je sais bien qu'il n'y a pas d'obligation d'être présent pour ce débat puisqu'il s'agit d'une résolution, mais enfin, cela aurait été intéressant.

M. le Président. - Monsieur le Député, il m'a prié de l'excuser auprès de vous et des autres membres de l'assemblée parce qu'il était retenu et en fonction du déroulé, il n'a pas pu rester, je dois le porter à votre connaissance, mais j'espère que vous ferez preuve de compréhension.

Je vois que M. le vice-président du Gouvernement est toujours bien là.

M. Henry (Ecolo). - Du moment que le Gouvernement peut répondre, il est collégial, donc, nous verrons s'il peut ajouter des éléments puisque j'aurais été intéressé de savoir quels étaient les éléments neufs de ce dossier.

C'est une proposition que nous avons déposée il y a déjà plusieurs mois, qui a été adoptée en commission au mois de juillet, raison pour laquelle elle arrive en séance plénière aujourd'hui.

Cette proposition de résolution, que nos groupes écologistes ont d'ailleurs déposée dans les différents parlements régionaux et fédéral du pays, vise à demander aux différents gouvernements de se mettre autour de la table avec, pas seulement eux-mêmes, mais avec les acteurs utiles : c'est-à-dire du secteur énergétique, l'ensemble des parties prenantes, les partenaires sociaux, les consommateurs, les mouvements environnementaux, bref, tous les acteurs ayant un impact, quelque chose à dire pouvant contribuer au débat, pour établir un pacte énergétique national.

Pourquoi avons-nous fait cette proposition – nous l'avons donc faite dans l'ensemble des parlements ? Nous constatons – on l'a encore bien vu aujourd'hui pas seulement sur ce sujet-là – qu'il y a une tentation dans notre pays, répétée, de se renvoyer la balle entre les niveaux de pouvoir.

En matière d'énergie, on a un dossier particulièrement partagé en termes de compétences entre le niveau fédéral et le niveau régional. Le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie, la politique économique sont du ressort de la Région, mais il reste des compétences au niveau fédéral, notamment au niveau de l'énergie nucléaire et de la coordination également pour la représentation internationale.

On se trouve dans une situation où il n'y a, d'une part, pas de cadre clair énergétique à long terme et, d'autre part, pas de cadre unique commun entre les différentes entités du pays.

Cela nous paraît extrêmement dommageable parce que l'on est dans une politique qui doit justement pouvoir être menée à long terme. On doit faire face à des investissements très importants des acteurs concernés, du secteur économique concerné. Si tous les cinq ans ou tous les trois ans, on change les éléments principaux du cadre, c'est extrêmement difficile pour les investisseurs qui doivent réaliser des investissements à plus long terme que cela.

Par ailleurs, on a des politiques qui risquent d'être incohérentes les unes avec les autres.

C'est pourtant paradoxal. Si l'on prend le débat climatique dans lequel nous nous trouvons – on l'a légèrement abordé tout à l'heure – et sur lequel nous reviendrons, j'imagine, dans les prochaines semaines, qui fera l'actualité de toute façon dans les prochaines semaines. Si l'on prend la question des différents aspects de la politique énergétique, on se rend compte qu'en fait, il y a malgré tout une certaine unanimité sur plusieurs objectifs.

Ces objectifs, c'est que l'on doit limiter notre consommation énergétique globalement. Il faut donc encourager les économies d'énergie, les mécanismes qui

permettent de mettre en œuvre des processus économisant l'énergie ou des mécanismes réellement plus efficaces, pas des dispositifs trompeurs – c'est une parenthèse, Monsieur le Président – comme nous venons de le découvrir dans le secteur automobile ces dernières heures avec une ampleur pas démontrée jusqu'ici, mais qui désormais apparaît au grand jour.

Donc, des technologies réellement plus efficaces, des comportements qui évoluent et qui permettent de réduire la consommation.

Il y a consensus là-dessus. Nous devons faire baisser la consommation énergétique. Tout le monde est d'accord là-dessus, le Fédéral, la Région, l'Europe, c'est tout à fait consensuel.

Il y a aussi consensus sur le fait que nous devons développer, dans les prochaines décennies, les énergies renouvelables selon un rythme à court terme qui est peut-être discutable, selon une répartition du mixte précis qui peut appeler différentes options selon des mesures qui peuvent être discutées aussi, mais la tendance est tout à fait claire. On parle même maintenant d'aller vers le 100 % d'énergies renouvelables en Europe.

La vision à long terme est commune là aussi.

Il y a même, sur un des sujets les plus polémiques, l'énergie nucléaire qui existe dans notre pays, aussi consensus sur le fait qu'à terme, dans les prochaines dizaines d'années, on ne pourra plus tabler sur l'énergie nucléaire. Je n'ai vu aucun parti ici, dans les groupes de notre Parlement, par exemple, qui défend à terme encore le maintien du nucléaire. Les questions portent sur comment en sortir, à quel rythme, comment le remplacer, et cetera.

Il y a de la place pour qu'à la fois le Fédéral et les Régions mènent leur politique dans leurs compétences, chacun a des compétences, il y a des zones de recouvrement, mais il y a des compétences bien attribuées et il y a place en même temps pour qu'il y ait un cadre suffisant pour que ces politiques soient à la fois cohérentes entre elles et suffisamment stables dans la durée.

Ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui. On constate, si l'on prend les 15-20 dernières années, au fil des décisions fédérales et aussi des décisions régionales et les unes par rapport aux autres qu'il y a eu des revirements très importants dans les messages que les pouvoirs politiques ont donné vis-à-vis de la population et vis-à-vis du secteur énergétique.

Des messages très contradictoires et très changeants dans le temps, faisant en sorte que ces objectifs sur lesquels il y a un certain consensus – les discussions politiques peuvent porter sur le calendrier et la vitesse ou les modalités – sur les objectifs à long terme, il y a un consensus assez large.

Finalement, ces objectifs sur lesquels il y a consensus se réalisent moins bien globalement, parce que ces politiques se contrecarrent les unes les autres et en tout cas, ne sont pas suffisamment solides dans la durée.

Par conséquent, c'était bien l'objectif de cette proposition de résolution que nous avons déposée. J'ai été très heureux de constater qu'elle a pu aboutir à une adoption à l'unanimité en commission. Il y a bien entendu eu quelques modifications, certaines qui ne posent pas de problèmes, d'autres que j'ai pu regretter. Le fait que l'on a pu, par exemple, retirer les chiffres en termes d'objectifs de réduction d'émission de gaz à effet ou de renouvelable d'ici 2030.

Les différents groupes ont des visions qui ne sont pas toujours exactement les mêmes. Il y a consensus sur le texte résultant qui a été diffusé après amendement en commission.

Ce n'est pas le cas dans les autres assemblées. Le Fédéral, pour l'instant, qui a été saisi d'un texte similaire, ne s'est pas prononcé sur ce texte, il n'a pas encore été mis à l'ordre du jour. À ma connaissance, du côté du Parlement flamand, il y a eu adoption d'un texte extrêmement limité aussi.

Au départ de ce texte wallon que nous allons pouvoir adopter aujourd'hui définitivement, je voudrais qu'il puisse y avoir une initiative du Gouvernement. C'est pour cela que je voulais savoir s'il y avait des éléments neufs, puisque la volonté d'un pacte énergétique a aussi été évoquée par le Gouvernement fédéral. Il y a eu différents contacts entre les gouvernements ces derniers mois, mais qui jusqu'ici, à ma connaissance, n'ont pas abouti à une procédure, à un accord, à un calendrier. Je ne sais pas s'il y a des éléments neufs de ce point de vue qui résultent des dernières semaines, qui pourraient donner un peu d'espoir par rapport à cela.

Si ce n'est pas le cas, j'encourage le Gouvernement à prendre les initiatives qui s'imposent sur base de ce mandat du Parlement, de constater avec les autres gouvernements qu'il y a consensus sur plus de choses que l'on ne croit, même s'il y a des divergences et qu'il restera des débats et des approches politiques différentes de manière importante entre les uns et les autres, mais qu'il y a consensus sur une base assez large et que, sur base de ce consensus, nous devons tout faire pour que ces objectifs communs se réalisent le mieux possible et le plus efficacement possible dans les prochaines décennies.

M. le Président. - Ont demandé à se joindre à ce débat : Mme Defrang-Firket, M. Dermagne, Mme Waroux et M. Puget.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, cette proposition de résolution du groupe Ecolo invite la maison Belgique dans ses quatre composantes – l'État fédéral et les trois Régions – à se doter d'un pacte énergétique global et interfédéral, à l'image par exemple de l'Energiewende mise en place en Allemagne.

Disons-le d'emblée, mon groupe a accueilli favorablement ce texte avant même de discuter d'éventuels amendements, ce qui coupe court au discours selon lequel le MR serait inscrit dans une logique de confrontation. Ce n'est pas le cas, en tout cas dans ce dossier.

Pourquoi avons-nous adopté une telle position ? Parce que les demandes reprises dans la résolution vont globalement dans le même sens que le pacte interfédéral souhaité par l'accord de gouvernement fédéral. La ministre Marghem a d'ailleurs déposé une note d'orientation au Conseil des ministres du 13 mars 2015 sur le sujet. Dès lors, ce n'est pas une surprise, la volonté de se doter d'un pacte global interfédéral est une idée que nous soutenons depuis longtemps.

Reste à voir maintenant comment réagira le Gouvernement wallon. En effet, quelle est sa position quant à ce pacte en projet ? A-t-il un document d'analyse à débattre ?

Par ailleurs, le texte est une résolution qui n'est pas contraignante. Pour rappel, en 2013, le Parlement wallon avait voté à l'unanimité une résolution déposée notamment par M. Stoffels, demandant au Gouvernement une série d'objectifs en matière d'énergie. Qu'en est-il advenu ? Ce serait regrettable que le présent texte finisse de la même manière et tombe lui aussi aux oubliettes.

Le pacte interfédéral doit, selon nous, s'effectuer dans le respect de l'autonomie de chacune des entités du pays, mais aussi en collaboration tant avec l'État fédéral qu'avec les autres gouvernements régionaux du pays. Ce pacte doit être rassembleur, fédérateur et élaboré en concertation avec le secteur concerné. Il devra également comporter des choix clairs en matière d'approvisionnement d'énergie, de prix de l'énergie et d'impact environnemental du mixe énergétique choisi.

En termes de choix, nous plaidons pour un calendrier de mise en œuvre et pour un ordre de priorité basé notamment sur la sécurité d'approvisionnement et l'attractivité économique de la Wallonie.

Dernier élément, la résolution plaide pour une politique à l'horizon 2050. C'est bien d'être ambitieux, mais vu le contexte du *burden sharing* dont on a parlé tout à l'heure où les quatre entités du pays n'arrivent toujours pas à s'entendre pour l'horizon 2020, nous nous demandons si nous ne devrions pas avoir une ambition un peu plus réaliste en nous fixant, dans un premier temps, l'objectif de 2030.

Nous nous demandons aussi quelle est la position du Gouvernement en la matière.

En conclusion, nous soutiendrons ce texte parce qu'il est, à nos yeux, constructif, et nous espérons que la majorité wallonne et le Gouvernement wallon le seront tout autant.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je ne sais pas si c'est un hasard du calendrier parlementaire, mais je pense que cela peut être un bon présage que nous débutions notre session parlementaire 2015-2016 par le vote sur ce texte relatif à un pacte énergétique national pour la transition énergétique puisque nous sommes à quelques semaines, quelques jours même, 68 jours, pour être exact, de la Conférence internationale de Paris sur le climat.

La question de la transition énergétique nous concerne toutes et tous ici au sein de cette assemblée, en tant qu'hommes et femmes politiques. C'est ce que nous a rappelé, de manière très diplomate, mais très ferme, le professeur van Ypersele lorsqu'il est venu s'entretenir au sein de cette assemblée, il y a quelques semaines.

Je voudrais saluer l'esprit qui a prévalu lors de nos travaux en commission sur ce texte. Je pense que, une fois n'est pas coutume, il est important de souligner le fait qu'un texte issu de l'opposition, qui soit proposé par l'opposition, ait pu recueillir l'assentiment de l'ensemble de l'assemblée, en tout cas en commission. J'espère qu'il en sera de même tout à l'heure au sein de cette séance plénière.

Je me réjouis que nous soyons arrivés à un texte unanime, majorité et opposition, qui reprend ce qui est déjà contenu en substance dans la Déclaration de politique régionale, mais qui ici va plus loin et qui la renforce. Il la renforce parce que ce texte, on l'a dit, est adopté majorité et opposition en commun. Je pense que c'est un texte qui donnera un mandat clair au ministre Furlan pour rencontrer ses homologues. La question énergétique – on l'a dit tout à l'heure dans le cadre des questions d'actualité, notre collègue Philippe Henry l'a redit à l'entame de son exposé – concerne l'ensemble de la planète bien entendu, mais au sein de la maison Belgique, l'ensemble des différentes entités, les Régions, le Fédéral. J'espère que ce mandat clair donné au Gouvernement et au ministre Furlan permettra d'avancer dans cette matière avec ses trois partenaires. Il nous a dit tout à l'heure qu'en cette matière il avait pu avoir une concertation constructive avec le Fédéral. J'ai vu sur les réseaux sociaux il y a quelques jours, le ministre Furlan en compagnie de ses trois homologues régionaux et fédéral. J'espère que c'est également un bon présage pour l'avancée en cette matière.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mes chers collègues. J'espère que ce texte fera, comme cela l'a été

en commission, l'objet d'une approbation unanime. Nous avons toutes et tous, quelles que soient nos convictions politiques, quelles que soient nos divergences, une responsabilité par rapport au changement climatique et par rapport au comportement que nous devons adopter pour limiter celui-là.

On l'a dit, je pense qu'il y a plus de choses qui nous rassemblent que de choses qui nous divisent. J'en appelle chacune et chacun à adopter cette proposition à l'unanimité.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Waroux, M. Puget s'étant désisté.

Mme Waroux (cdH). - L'action politique doit nous pousser à être davantage concernés et responsables de notre milieu de vie, de notre planète, à être responsables vis-à-vis des pays déjà significativement affectés par le réchauffement climatique et surtout responsables vis-à-vis des générations futures.

Il est indispensable d'encourager les citoyens et les soutenir, tout comme les entreprises, à modifier leur comportement énergétique et faire en sorte que ce changement de conduite s'opère de la manière la plus volontaire possible et via des actions locales et concrètes notamment.

Nous savons que la Belgique doit finaliser, de manière urgente, la mise en œuvre du paquet « Climat-Énergie » européen portant sur la période 2013-2020 – on est bien en retard – et qui impose aux États, divers objectifs en matière de sources d'énergie renouvelable et d'émissions de gaz à effets de serre. Alors que les négociations en Belgique sur le partage des objectifs européens du paquet « Climat-Énergie », le *burden sharing*, ont démarré, en 2013, aucune proposition d'accord n'a pu être approuvée par l'ensemble des parties – Région, Wallonie, Bruxelles, Flandre et Fédéral.

Au 1er janvier de cette année, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a la présidence de la Commission nationale Climat. Je tiens ici à saluer, particulièrement, le travail réalisé par la ministre de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, Mme Frémault, dans ses efforts importants réalisés dans ce cadre afin d'assurer que la Belgique puisse tendre vers le respect de ses engagements européens et internationaux d'ici la Conférence de Paris. Nous le savons, ces négociations ne sont pas aisées. Nous comptons sur l'énergie de M. le Ministre Furlan, sur son investissement, son implication au sein de la commission.

Tout ceci s'inscrit bel et bien dans la mise en œuvre de la transition énergétique en cours et qui nous permettra de réduire dans les années à venir notre dépendance vis-à-vis des énergies conventionnelles

domestiques et importées, c'est-à-dire les énergies fossiles.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il est évident que l'absence d'accord sur le *burden sharing* ne doit pas empêcher les différentes entités fédérales et régionales de prendre, d'ores et déjà, des mesures s'inscrivant dans le cadre d'une société « bas carbone ».

Dans ce contexte, il est important que les différents niveaux de pouvoir puissent s'associer et collaborer afin de mener une réflexion globale, participative et inclusive relative à l'établissement d'un pacte énergétique reprenant les lignes directrices d'une politique ambitieuse, cohérente et globale à court, à moyen et à long termes.

Par ailleurs, il est indispensable que cette concertation puisse être menée dans le strict respect des compétences et de leurs exercices par chacune des parties.

Dans ce contexte, est présentée donc ce jour la proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique, que nous avons d'ailleurs amendée et votée en Commission de l'énergie le 15 juillet dernier.

Pour nous, il est important que ce processus devant mener au pacte énergétique se base sur une concertation la plus large possible, mais rapide de l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les acteurs publics, de l'échelon local à l'échelon fédéral, les organisations patronales et syndicales, les indépendants et les demandeurs d'emploi, les organisations représentant les consommateurs et les familles, les mouvements environnementalistes, les institutions financières et le secteur énergétique. Voilà pourquoi nous avons proposé que cette formulation amendée soit plus précise et complète quant aux acteurs qu'il est souhaité d'associer à l'élaboration du pacte.

Aussi, nous avons voulu déposer également des amendements à la présente proposition de résolution afin que soit introduit spécifiquement l'enjeu du *burden sharing* pour lequel un accord urgent est nécessaire, compte tenu de la Conférence de Paris sur le climat fin 2015.

Les Régions étant compétentes, notamment en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et dans l'utilisation rationnelle et durable de l'énergie et notre groupe s'engageant, chaque fois qu'il le peut, en faveur du climat, de l'environnement et de l'énergie afin de permettre une évolution de la société, nous approuvons donc, aujourd'hui, cette proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique.

J'ajouterais et insisterais sur l'urgence à réagir en vue de la Conférence internationale de Paris qui débutera mi-novembre, soit dans moins de deux mois.

J'en profiterai pour dire qu'il est fondamental de ne pas être à la traîne et d'être cohérents dans l'Unité Belgique comme la France via son ambassadeur nous invite à le faire avec une insistance compréhensive.

M. le Président. - M. le Ministre Prévot, au nom du Gouvernement, m'a indiqué qu'il se ralliait aux conclusions du rapport ainsi que l'ont évoqué les différents intervenants.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. YVES DE SENY

M. le Président. - Mes chers collègues, puis-je vous inviter à vous lever puisque, malheureusement, nous avons appris avec tristesse, le décès de notre ancien collègue, Yves de Seny, qui nous a quittés, ce dimanche 13 septembre, à l'âge de 77 ans.

Très jeune, il s'est investi dans le scoutisme et dans plusieurs mouvements catholiques. Son intérêt pour les questions éthiques l'a conduit rapidement à transformer sa militance en engagement politique.

À l'âge de 20 ans, il devient président des jeunes PSC de Liège. Yves de Seny est licencié en notariat de l'Université de Louvain.

C'est au cœur même de la cité ardente qu'il exerce pleinement sa profession de notaire avant de devenir sénateur de l'arrondissement de Huy-Waremme en 1988, siège qu'il occupera jusqu'en 1995.

Au sein de la haute assemblée ou encore comme membre du Conseil régional wallon de l'époque, il porte une attention toute particulière aux questions d'agriculture, d'environnement, de logement social ainsi que de défense nationale.

De 1992 à 1995, il occupe même la fonction de secrétaire du bureau de notre Assemblée. Yves de Seny est un homme à la vie bien remplie. En marge de sa carrière notariale et politique, il est aussi cofondateur – on l'oublie trop souvent – du syndicat national des propriétaires et rédacteur en chef de son magazine « Le cri ».

Très attaché à sa Hesbaye, nous garderons de lui l'image d'un amoureux du monde rural, d'un défenseur de la nature. Nous nous souviendrons également de son flegme et de son humour si particulier. Nous présentons, bien sûr, à la famille d'Yves de Seny et à ses proches nos condoléances les plus émues. Je vous invite, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vais demander à M. le Greffier, secrétaire général du Parlement, d'actionner la sonnette, de quoi rassembler tous les élus. Si vous voulez bien procéder au rappel, Monsieur le Greffier.

Je demande aux secrétaires, MM. Wahl et Collignon, de nous rejoindre.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN PACTE ÉNERGÉTIQUE NATIONAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (DOC. 129 (2014-2015) N° 1 À 3)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique (Doc. 129 (2014-2015) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

C'est la résolution introduite par M. Henry et qui a fait manifestement l'objet d'un très large consensus, si j'en crois les débats de la commission et de la séance plénière.

J'essaie de faire la synthèse pour celles et ceux qui... Il devrait y avoir assez bien de vert, si je comprends bien. Je pense que nous pouvons signaler la fin du vote.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.
72 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bellot, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Toutes mes félicitations à celles et ceux qui l'ont défendue et qui l'ont partagée.

La séance est levée.

Nous nous retrouverons mercredi prochain. À nouveau, nous serons dès 14 heures en direct sur les télévisions communautaires.

Bonne fin de journée.

- La séance est levée à 16 heures 58 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Georges-Louis Bouchez, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. François Desquesnes, cdH
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
Mme Latifa Gahouchi, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Nicolas Martin, PS
Mme Patricia Potigny, MR
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Christiane Vienne, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Véronique Waroux, cdH
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Accueil des réfugiés de guerre
- Aéroport de Liège
- Allocations familiales
- Allocution du Président
- Budgets communaux 2016
- Certificats verts
- Conférence de Paris 2015 sur le climat
- Conseil régional wallon
- Constitution du Parlement de Wallonie
- Crise agricole
- CWAPE
- Délégation du Parlement lituanien
- Ébauche budgétaire
- Élection du président et des autres membres du Bureau
- Éloge funèbre
- Engrais de ferme
- Exploitants forestiers
- Fête du sacrifice
- Fondation Véronique Cornet
- Jean Louvet
- Langue des signes
- Malentendants et malvoyants
- Pacte énergétique national
- Plan de délestage
- Prestation de serment
- Redistribution des invendus alimentaires
- Règlement du Parlement de Wallonie
- Reprise de mandat
- Retransmission télévisée des débats
- Tax Shift
- Taxe sur les pylônes GSM
- Transmission d'information budgétaire aux entités fédérées
- Yves de Seny
- Zones de secours

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|--------------|--|
| AFSCA | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire |
| APAQ-W | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| C.I.A.O.S.N. | Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles |
| CADA | Commission d'accès aux documents administratifs |
| CESW | Conseil économique et social de Wallonie |
| CETA | Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global) |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CRAC | Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées |
| CV | certificats verts |
| CWaPE | Commission wallonne pour l'énergie |
| DGO5 | Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé |
| DHL | Dasley-Hillblom-Lynn (transport express international) |
| DNF | Département de la Nature et des Forêts |
| FNRS | Fonds de la Recherche Scientifique |
| GERFA | Groupe d'étude et de recherche sur la fonction administrative |
| GPS | Global Positioning System |
| GSM | Global System for Mobile |
| ICN | Institut des comptes nationaux |
| IPP | impôt des personnes physiques |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| PGDA | Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture |
| PSC | Parti social-chrétien |
| SEC | Système européen de comptabilité |
| SMS | Short Message System |
| SPF Finances | service public fédéral Finances |
| TNT | Thomas Nationwide Transports |
| TTIP | Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) |
| ULg | Université de Liège/Gembloux/Arlon |
| UREBO | Union régionale des entreprises du bois |
| UVCW | Union des Villes et Communes de Wallonie |